

VILLE DE LAXOU

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 MARS 2018

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017
- Compte-rendu des décisions du Maire

FINANCES

- Q1 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018
Rapporteur : Yves PINON
- Q2 - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT 2018
Rapporteur : Yves PINON

RESSOURCES HUMAINES

- Q3 - TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION DE POSTE
Rapporteur : Yves PINON
- Q4 - INSTITUTION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Rapporteur : Yves PINON
- Q5 - FORMATION DES ÉLUS – ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2018
Rapporteur : Yves PINON
- Q6 - RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL – ADHÉSION AU
CONTRAT DE GROUPE PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
Rapporteur : Yves PINON

ÉDUCATION

- Q7 - ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES
Rapporteurs : Madame le MAIRE, Claudine BAILLET BARDEAU
- Q8 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL À L'ÉCOLE
ÉLÉMENTAIRE LOUIS PERGAUD POUR LA MISE EN OEUVRE D'ACTIVITÉS
SPORTIVES
Rapporteurs : Claudine BAILLET BARDEAU, Isabelle TAGHITE

RESSOURCES HUMAINES

- Q9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU
COMITÉ SOCIAL DU PERSONNEL
Rapporteur : Yves PINON

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Q10 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX CONSEILS DE PROXIMITÉ

Rapporteurs : Olivier ERNOULT, Claude HINZELIN

SPORTS

Q11 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF

Rapporteur : Guilaine GIRARD

SANTÉ - SOCIAL

Q12 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT EN FAVEUR DES ANCIENS COMBATTANTS

Rapporteur : Guilaine GIRARD

Q13 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DU HANDICAP

Rapporteur : Anne-Marie ANTOINE

Q14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS A CARACTÈRE SOCIAL OU EN FAVEUR DES PERSONNES AGÉES.

Rapporteur : Anne-Marie ANTOINE

CULTURE

Q15 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL

Rapporteur : Samba FALL

Q16 - RELATIONS ENTRE LA VILLE DE LAXOU ET L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (APEM).
ACTUALISATION DE LA CONVENTION FINANCIERE

Rapporteur : Samba FALL

RELATIONS INTERNATIONALES

Q17 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DU COMITE DE JUMELAGE DE LAXOU (ACJL)

Rapporteur : Samba FALL

SANTÉ - SOCIAL

Q18 - PARTICIPATION A L'APPEL A PROJET "VIEILLIR ACTEUR ET CITOYEN DE SON TERRITOIRE" DE LA FONDATION DE FRANCE

Rapporteur : Anne-Marie ANTOINE

POLE CONSEILS TECHNIQUES - ENERGIE - ACCESSIBILITE

Q19 - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL - VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Rapporteur : Pierre CANTUS

ENVIRONNEMENT

Q20 - CREATION DE L'ASSOCIATION SYNERGIE PLANTES INVASIVES GRAND
EST (SPIGEST)

Rapporteur : Pierre CANTUS

URBANISME

Q21 - ATTRIBUTION DE PRIMES POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Rapporteur : Pierre CANTUS

COMMUNICATIONS

Métropole : Séances du Conseil Métropolitain du 15 décembre 2017, du 26 janvier 2018
et du 23 février 2018



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**1 - RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2018**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Les communes de 3 500 habitants et plus doivent organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un Débat sur les Orientations Budgétaires de la commune au sein du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe - Nouvelle Organisation Territoriale de la République - en a modifié les modalités de présentation.

Ainsi, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique."

Le débat permet donc au Conseil Municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif 2018 afin de dégager les priorités budgétaires de la commune, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective contenues dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Les informations transcrites dans le ROB feront l'objet d'une publication sur le site de la commune. Le ROB sera transmis au représentant de l'Etat, du département ainsi qu' au Président de la Métropole du Grand Nancy.

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget", réunie le 8 février, a émis un avis favorable à la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est engagé sur la base de la présentation du document annexé à la présente délibération.

Débat :

M. PINON.- (*Lecture de la délibération*)

Je souhaite remercier les services et les élus qui se sont beaucoup investis dans l'élaboration du document présenté en séance, surtout le document que vous avez eu lors de la convocation.

Je remercie Alice LARCHER BLONDE, notre responsable du service des finances et notre directrice générale des services Caroline MULLER.

Depuis la fin de la mandature précédente, nous poursuivons en matière de budget une double ambition : la recherche de la sobriété et du fonctionnement de l'administration et la poursuite d'une véritable ambition en matière d'investissement.

Si nous sommes contraints d'agir dans un contexte rendu de plus en plus difficile au niveau national et international, les restrictions budgétaires imposées depuis six ans nous imposent d'être de plus en plus innovants, imaginatifs et de nous transformer.

Je rappellerai à plusieurs reprises, et je pense que Mme le Maire le fera aussi, que nous continuerons sans augmenter la fiscalité pour les Laxoviens sur les bases concernant la ville de Laxou.

Le contexte budgétaire international et national.

Je présente juste un focus par rapport au document complet que vous avez reçu : un sursaut de l'économie mondiale amorcé au 1^{er} semestre 2017 s'est confirmé cet automne avec une croissance mondiale attendue à 3,6 % en 2017 et à 3,7 % en 2018.

Les risques économiques, financiers et politiques au sein de la zone euro se sont atténués en 2017 mais restent présents.

Le niveau de déficit public français en 2017 passe sous la barre des 3 %. En France, d'après les dernières prévisions de l'INSEE, la croissance devrait atteindre 1,9 % en 2017, un niveau inédit depuis 2011.

Le projet de loi de finances 2018 initie la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'Etat par dégrèvement, pour 80 % des ménages et le transfert aux régions d'une fraction de la TVA.

Validée par le Conseil Constitutionnel, cette réforme est particulièrement redoutée par les élus locaux.

Malgré la promesse de l'Etat de compenser à l'euro près cette recette et de laisser aux communes la liberté des taux, les élus redoutent une perte d'autonomie dans la libre administration de leurs collectivités.

Le Conseil Constitutionnel, saisi, a fait valoir, d'une part, la nécessité d'une compensation totale pour le bloc communal et, d'autre part, elle doit faire bénéficier tous les contribuables de cette suppression. De son côté, le Gouvernement exclut toute création d'un nouvel impôt, exit une nouvelle taxe résidentielle. Selon différentes sources, l'Etat devra trouver d'ici à 2020 plus de 14 Md€ pour financer cette réforme.

Les options retenues pour l'avenir jusqu'à la fin de la mandature :

- Les taux d'imposition locaux inchangés.
- Un soutien d'investissement local malgré les baisses de dotation reçue de la part de l'Etat notamment via la D.G.F.

Pour mémoire, ces diminutions drastiques nous ont conduits par le passé à renégocier nos emprunts bien que nous n'ayons pas de toxiques.

- Réduire nos dépenses d'investissement.
- Désendetter la commune depuis 4 ans.
- Afficher aujourd'hui une capacité d'endettement inférieur à 4 ans en vue de lourds investissements futurs. Je parle notamment de tout ce qui est aménagement de nos bâtiments communaux et des espaces extérieurs pour tous les handicaps et de rénovation urbaine du quartier des Provinces, et pas que.

La situation financière de la commune.

On voit qu'en 2017, les recettes ont augmenté ainsi que les dépenses. C'est notamment dû aux dépenses de personnel qui résultent des décisions de l'Etat. Des promotions, qui ont été accordées en juin 2017 alors qu'elles ne représentaient sur le budget 2017 que 50 %, représentent cette année 100 % des dépenses. Selon la pyramide des âges, nos salariés de plus de 50 ans représentent à peu près 50 % de l'effectif total.

Les principales dépenses de fonctionnement.

Je ne reviens pas sur les charges de personnel. On voit que les subventions progressent légèrement en 2017 et les charges à caractère général ont plutôt tendance à stagner, voire à réduire un peu en 2018.

La situation financière sur la partie de la section d'investissement : des recettes d'investissement quasiment inexistantes et des dépenses réelles d'investissement pas très importantes.

L'évolution de notre dette. On a fait moins d'investissement et réduit toutes nos autres charges. De ce fait, on a une dette qui s'est énormément réduite. On a un remboursement de la dette évalué à moins de quatre années. Tous les voyants sont plutôt bien au vert.

Les perspectives de la commune. Les recettes vont être remaniées cette année. Elles devraient s'amoinrir par rapport à 2017. On voit bien que ce sont plutôt les dépenses de personnel qui sont à l'origine de l'augmentation de nos dépenses. Pour le reste, on est quasiment à l'équilibre d'une année sur l'autre. On a même sur tout ce qui est charges à caractère général une diminution assez importante.

En 2018, nous aurons pas mal d'investissement à faire sur tout ce qui est adaptabilité et la rénovation du quartier des Provinces. On poursuit tout ce qui est aménagement de nos espaces extérieurs et nos bâtiments communaux. On va démarrer la création d'un multi-accueil qui doit s'étaler sur deux ans. Cette année, nous avons pour ambition d'avoir des investissements à hauteur de 2,3 M€.

On souhaite :

- Améliorer l'offre de placements de la petite enfance : une diversité de l'offre, avoir une offre de garde orientée vers la population du quartier politique de la ville avec un bâtiment énergétiquement performant et accessible à tous, une planification et des coûts maîtrisés.
- Rénover le quartier des Provinces : le paysage urbain sera totalement repensé. Les études de projets lancées préalablement devront être finalisées cette année.

La convention pluriannuelle devra être signée entre les différents protagonistes d'ici la fin de cette année. Le paysage urbain sera totalement repensé.

La planification et les coûts seront étudiés. Pour l'instant, on n'a aucune idée de combien cela nous coûtera puisqu'aucun scénario n'a été envisagé. Tout reste à construire. Nous sommes toujours avec la Métropole, l'Etat, les bailleurs sociaux et d'autres protagonistes, le conseil départemental... en train de réfléchir à tout cela. L'enveloppe globale dépassera vraisemblablement les 100 M€.

Ce projet sera cofinancé par la Métropole du Grand Nancy, l'A.N.R.U., d'autres protagonistes, tels que

les bailleurs sociaux, le conseil départemental, le conseil régional et probablement d'autres.

Compte tenu de l'ampleur du projet, les travaux de rénovation devraient durer plusieurs années. On évoque au moins 10 ans.

➤ Préserver un service public de qualité pour tous les Laxoviens et accessibles à tous : un patrimoine entretenu dans sa globalité, des travaux d'entretien dans les complexes sportifs notamment au Stade Gaston Lozzia, des aménagements et des entretiens divers dans les écoles de la commune, la remise en état de la salle des mariages et des acquisitions diverses tels que des matériels, des véhicules, des mobiliers pour les bâtiments communaux, les écoles, la médiathèque et l'ensemble des squares de la ville.

On envisage de faire un aménagement des squares, une rénovation des jeux sur plusieurs années de manière à avoir quelque chose qui réponde toujours aux dernières normes de sécurité pour les enfants qui utiliseront ces jeux.

Des bâtiments accessibles à tous, poursuivre les travaux de mise en accessibilité déjà engagés depuis 2015.

Pour 2018, poursuivre les aménagements au cimetière de la Tarrère, au square des Bosquets et de l'église de la St Genès ainsi qu'au parc d'agrément du Champ-le-Bœuf.

Pour rappel, l'ensemble des mises aux normes accessibilité représentent des travaux pour un montant évalué à 2,5 M€ jusqu'en 2021.

➤ Garantir un environnement durable et paisible : une commune paisible, fidèle à notre engagement voté par le conseil municipal en 2016 et 2017, la municipalité souhaite finaliser le projet de vidéo-tranquillité. En effet, la ville de Laxou avait décidé de se doter d'une vidéo-tranquillité urbaine pour répondre à un besoin général de sécurité des habitants. Ainsi, deux caméras seront implantées sur le territoire communal dès cette année.

➤ Adapter l'offre de services aux rythmes scolaires choisis après une concertation élargie : la mise en place de l'aménagement du temps de l'enfant dès 1995, les réformes successives ont fait évoluer l'ATE, les aménagements, le calendrier scolaire. Tout a été revu, aménagé depuis 1995. On en est à X aménagements de notre formule ATE et il nous faut encore remettre sur l'ouvrage le sujet des rythmes scolaires mais cela fera l'objet d'une question ultérieure. Donc, je ne vais pas plus loin dans le détail si ce n'est pour dire que, quelle que soit la solution retenue par l'Inspection académique, la municipalité s'engage à proposer un service d'accueil adapté aux familles laxoviennes : restauration le mercredi midi, ALSH, etc.

En conclusion, je rappelle :

➤ Les taux d'imposition locaux resteront inchangés.

➤ Un soutien de l'investissement local malgré les baisses de dotations reçues de la part de l'Etat notamment via la D.G.F.

➤ Des investissements importants : la création d'un multi-accueil, rendre accessibles tous les bâtiments et les espaces extérieurs publics, rénover le quartier des Provinces, garantir un environnement durable et paisible dans une ville respectueuse de l'environnement, adapter l'offre de service aux rythmes scolaires choisis.

Je vous remercie. Il me reste donc à vous donner la parole et surtout de proposer au conseil municipal de prendre acte de la tenue du D.O.B.

Mme le Maire.- La parole est à l'assemblée.

M. REICHHART.- Dans le rapport, il n'y a aucun lien avec les entreprises et les commerces de Laxou. C'est dommage.

Page 46, une commune paisible, je vous rappelle qu'en 2016 vous vous êtes abstenue lorsque l'on avait présenté que l'on voulait mettre une première caméra, et maintenant vous êtes d'accord pour mettre deux caméras. Où va-t-on les mettre ? Quel est le coût ? Quelle zone d'insécurité ?

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. QRIBI.- Pour la rénovation urbaine, jusqu'à maintenant aucune commission municipale ne s'est réunie pour dire où l'on en est. Ce sont des travaux qui vont durer pendant dix ans.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BORE.- Je serais très intéressé de connaître le détail des investissements liés aux sports et à la culture.

Pourrait-on avoir les orientations qui seront prises dans ces deux domaines ?

Mme EPHRITIKHINE.- Je souhaiterais avoir plus d'éclaircissements concernant le projet du multi-accueil. Je suis un peu surprise, alors que je fais partie de la commission Petite enfance, de ne

pas avoir eu plus connaissance de cela d'autant plus que je rappelle que les commissions ont toujours lieu à des horaires un peu compliqués, un peu tôt. Cela veut dire que j'ai découvert dans le document ce projet de multi-accueil.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GARCIA.- Je m'associe à ce que le rapporteur a dit sur la qualité du travail des services.

Cela a été rappelé succinctement, quelques précisions sur le rapport qui ne me semblaient pas mises en exergue.

Pages 7 et 8, vous avez rappelé un déficit inférieur à 3 % et une croissance de l'ordre de 1,9 %, des dotations stabilisées plus 0,4 %. Je rappelle qu'au niveau national il n'y a pas de baisse de dotations pour les communes de notre taille. On parle de suppression de la taxe d'habitation, attention à la portée des mots. Je rappelle qu'il s'agit d'un dégrèvement. L'intérêt pour les collectivités, cela s'applique au flux de population, cela s'adapte mécaniquement aux recettes qui seront compensées.

S'agissant de la perte d'autonomie fiscale des communes, il est rappelé que les communes qui voudront faire varier leurs taux d'imposition pourront le faire.

François MITTERRAND parlait de « cet impôt imbécile ».

Je rappelle que c'est à l'aune d'une réforme fiscale globale en 2019.

Dans le document est écrit qu'il y a eu des réductions des investissements au strict nécessaire. J'ose espérer que depuis toujours cela a été le cas. En tout cas, j'y ai œuvré.

Sur le montant des investissements, regardons les valeurs 2014, c'était 1,9 M€, en 2015 : 1,6 M€, en 2016 : 2,1 M€, en 2017 : 2,2 M€. On avait des excédents au compte administratif de l'ordre 4 M€. Nous nous sommes concentrés sur le désendettement. Le montant des investissements, à partir du moment où l'on rembourse la dette et qu'elle baisse, là encore mécaniquement on maintient constante l'enveloppe "travaux plus acquisitions". Mécaniquement, cela veut dire que l'on fait plus de travaux puisque l'on rembourse moins. Heureusement que l'on a eu cette politique prudente par rapport aux projets : multi-accueil, les ADAP, la rénovation urbaine... On n'a pas à rougir de cet endettement faible.

Vous avez estimé à 63 K€ de baisse de dotations alors que j'avais en tête que les dotations ne bougeaient pas. Je vois aussi le calcul de la CSG et qu'il est prévu une hausse de 30 000 €. A quoi cela correspond-il ?

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? (*Non*)

Je vais laisser la parole à M. PINON.

M. PINON.- Comme les autres années, les commerçants laxoviens seront évidemment consultés par appels d'offres et selon le respect de la loi.

La commune paisible. La majorité a voté à l'unanimité en 2016 et 2017 l'installation des caméras avec le nombre de caméras et leur mode de financement. Les délibérations sont là pour en faire état.

Pour ce qui concerne les investissements sport et culture, je préfère laisser la parole aux personnes compétentes.

Mme GIRARD.- Marc, tu n'es pas sans ignorer le problème de la Gloriette qui n'est plus utilisable pour l'instant, à savoir si l'on réhabiliterait cette Gloriette ou pas : reposer des vestiaires dans la Gloriette ou pas.

Il y a aussi le maintien des activités des gymnases, de l'entretien de ce superbe parc des sport GASTON LOZZIA.

M. BORE.- Mais n'avons-nous pas une idée du montant ?

Mme GIRARD.- Non pour l'instant, c'est un projet à l'étude cette année.

M. FALL.- Pour ce qui concerne la culture, c'est très simple. On a besoin, quand un lecteur emprunte un bouquin, -la plupart du temps quand la bibliothèque est fermée- d'une boîte pour pouvoir rendre ce livre. L'estimation est entre 8 et 10 000 €.

Il n'y a pas de sortie de sécurité, il y a donc des travaux de rénovation à faire au niveau de la salle Monta. Concernant la salle Pergaud, il y a un problème de mise aux normes pour le chauffage. Au CILM, on a exactement le problème de sortie de secours à l'arrière. Il y a des problèmes au niveau de la toiture.

Voilà les investissements prévus dans le domaine de la culture.

M. PINON.- Concernant la remarque sur le multi-accueil, c'était déjà au budget de l'année dernière. Cela a déjà fait l'objet l'année dernière d'une information au niveau du débat d'orientation budgétaire. Cela suit son cours.

Concernant l'endettement évoqué par Laurent GARCIA, on a dit la même chose avec des mots différents. On ne peut que se réjouir.

Sur les moins 63 K€, c'est une évaluation faite avec l'A.M.F. avec les outils de l'administration fiscale.

Mme MULLER.- C'est une estimation de l'Association des Maires de France. On n'a pas encore reçu la notification de l'Etat. Toutes les communes ont reçu un code spécifique de l'A.M.F. pour aller sur leur outil de simulation et savoir combien on allait percevoir afin d'élaborer le budget sans avoir les notifications puisqu'elles sont de plus en plus tard d'année en année.

C'est une estimation de l'A.M.F. et non pas une certitude.

M. GARCIA.- C'est important de le dire.

Des annonces disent qu'il n'y a pas de baisse de dotations. Là, les outils de l'A.M.F. disent qu'il y a une baisse de dotations.

Mme MULLER.- Le rapport dans sa version initiale fait par Mme LARCHER affichait un maintien des dotations telles que connues en 2017. On était parti sur la même logique que vous, mais au vu de l'outil de l'A.M.F. qui nous annonce moins 63 K€, on a préféré prendre cette indication quitte à avoir une bonne nouvelle après.

Sur la CSG, c'est technique. Le Gouvernement a expliqué qu'il y avait des hausses de taux et que cela n'impacterait pas les salariés, ce qui est vrai dans le privé et le public. Par contre, la compensation par l'Etat est totale dans le privé mais pas dans le public. La collectivité est donc obligée de compenser sur chaque fiche de paie. Cela a demandé beaucoup de travail sur les paies de janvier. Sur la base des salaires établis au mois de janvier, on a fait une projection et cela nous coûtera 30 000 € sur une année, sur tous les fonctionnaires.

Ce n'est pas la même somme pour chaque personne. Pour avoir plus de détails, c'est notre responsable RH qui pourra mieux expliquer la mécanique. L'Etat ne compense pas totalement parce qu'il y a des taux auxquels on n'est pas soumis dans le public contrairement aux salariés du privé. Ces taux compensés par l'Etat n'existent pas. Du coup, c'est l'employeur qui compense.

M. MAINARD.- Pour revenir sur le multi-accueil et remercier Mme EPHRITIKHINE de l'intérêt qu'elle porte aux multi-accueils. Dans ces périodes de disette et de déprime budgétaire, le Gouvernement actuel est pressé de mettre le couteau sous la gorge des collectivités locales et en particulier des communes, je crois qu'il est important de garder des projets d'envergure, des projets fédérateurs et des projets sur lesquels on a l'impression d'investir sur l'avenir et non pas de colmater les brèches à droite et à gauche.

Investir sur un multi-accueil, investir sur les jeunes enfants de la commune, cela fait partie des projets d'envergure sur lesquels chacun peut se retrouver. Il y a de beaux projets dans cette commune. Ce projet de multi-accueil fait partie de ces projets dont on peut être fier.

Pour ceux qui ont visité les locaux actuels, ce sont des locaux un peu étriqués, ils ne sont pas fonctionnels. Les personnels ont du mal à travailler au quotidien. Ils peuvent même poser des problèmes de sécurité, même si ces locaux ont toutes les normes nécessaires où la commission de sécurité a donné son accord. La perspective d'avoir des locaux qui seront agréables, fonctionnels, sera un atout et ce sera certainement bien vécu par les personnels et les enfants.

Sur le plan plus pratique, je voudrais vous préciser que les travaux vont probablement commencer en juin et devraient se terminer en juin 2019. Ces travaux vont commencer avec un peu de retard d'une part parce que les sondages qui ont été faits ont montré qu'il y avait de l'amiante de façon plus importante qu'on l'avait estimé. Ceci fait qu'il faut lancer des appels d'offres. Ces travaux de désamiantage seront probablement plus longs que prévus, ce qui fait que le challenge pour les services techniques va être certainement relativement difficile pour pouvoir mener ces travaux en une année. C'est vraiment une gageure mais je fais tout à fait confiance à nos services techniques pour mener ce travail à temps. Après, il faudra aménager les locaux, ce qui fait que, théoriquement, si tout va bien, on vise septembre 2019. C'est court, ce sera difficile mais je suis certain que ce seront des locaux dignes de ce nom qui seront proposés aux personnels, aux enfants et aux parents dans une perspective d'un an.

Les locaux actuels ont peut-être le charme des maisons des contes d'Andersen, en l'occurrence des contes de Grimm mais je crois qu'il faut savoir évoluer. Les prochains locaux seront certainement très appréciés des personnels, des familles et des enfants.

Voilà ce que je voulais préciser à Mme EPHRITIKHINE que je remercie encore une fois.

Mme BOUGUERIOUNE.- En effet, la commission spécialisée NPNRU, ne s'est pas encore réunie pour la bonne et simple raison que l'on n'est pas dans une phase délibérative.

On a fait le choix de faire de la communication. Le 17 janvier dernier, on a eu un bureau municipal élargi dans lequel on a fait un point d'étape sur la rénovation urbaine. Je note de te retransmettre ce compte rendu.

Il n'a échappé à personne que durant l'année 2017 le programme de rénovation urbaine a été dans une phase dite dormante puisque le contexte législatif a fait que l'ensemble des acteurs se sont très peu réunis en 2017. Il est de nouveau dans une phase active depuis septembre/octobre 2017. Notre priorité n'est pas tant la concertation entre nous élus -cela peut peut-être vous choquer- mais c'était de retrouver de la vraie concertation avec les habitants, avec un conseil citoyen qui refonctionne correctement et qui soit dynamique. C'est vrai que nous les avons orientés vers les habitants et les acteurs locaux dans cette phase de pré-concertation, de prédéfinition de projets.

En effet, quand on aura avancé avec les habitants et les acteurs locaux, on reviendra certainement vers vous soit en bureau élargi, soit en commission spécialisée si jamais il y avait une opération à passer en conseil municipal.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GARCIA.- Il semble que les gouvernements successifs mettent le couteau sous la gorge. Celui-là un peu moins que le précédent. Si l'on regarde les programmes électoraux de certains ce n'est pas le pire. En termes de dotation, c'est 20 Md€. Suppression totale des emplois aidés.

On en est à 80 000 €. Cela n'a rien à voir avec le chiffre marqué dans le document par rapport à la baisse de l'ordre de 51 % 53 %.

Mme BOUGUERIOUNE vient de dire que 2017 a été de manière dormante en raison du contexte législatif. Le contexte législatif n'a rien à voir avec cela. Heureusement que, pendant une élection, tout ne s'arrête pas.

Je rappelle surtout pourquoi ce n'est pas dormant parce que la rénovation urbaine est un projet métropolitain. On est obligé d'être à la « remorque » de la Métropole. En mars, il y a eu une réunion publique à la salle Colin.

Mme BOUGUERIOUNE.- Cela s'est arrêté.

M. GARCIA.- D'accord. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu de mars au 8 juin quelque chose, je peux vous garantir que les agents de la Métropole du Grand Nancy sont vraiment à pied d'œuvre pour ce deuxième tour de rénovation urbaine. Laxou n'est pas seule impactée, il y a évidemment d'autres communes.

Il n'y a pas eu de moments dormants ni d'autres causes. Il y a encore des délibérations sur la rénovation urbaine.

Comme l'a dit Yves c'est plus de dix ans de travaux.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? (*Non*)

Je vais me permettre de conclure ce débat en vous remerciant tous.

Je m'associe aux remerciements du travail de tous les services.

Je vais répondre précisément et point par point aux questions qui m'ont été posées.

Celle de mon vote sur les caméras, j'étais absente lors du vote sur les caméras. Je ne me suis pas abstenue. Ceci étant dit, cela ne vous a pas échappé que l'on était dans une équipe. Nous avons voté, comme l'a rappelé M. PINON le budget ; cela a été délibéré et voté par toute l'équipe. Même si, personnellement, je ne suis pas ultra favorable à la caméra de surveillance, je me plie à la volonté générale et bien volontiers. Il y aura effectivement deux caméras qui seront installées sur notre territoire dont une qui, je crois, fait l'objet d'une urgence qui est celle qui sera installée au Champ-le-Bœuf et au terminus de ligne de bus qui permettront au prestataire TRANSDEV de travailler dans de meilleures conditions.

Je vais revenir sur le NPNRU c'est un dossier important. S'il y a eu cette impression de mise entre parenthèses c'est qu'il n'y a pas eu de réunions publiques. En fait, il y a eu une réunion publique en mars 2017 et après plus de réunions publiques. Ce n'est pas une critique. C'est un fait. Puis, les affaires reprennent de la part de la Métropole et de la commune. Il y a eu un accélérateur sur les six premiers mois de cette année parce qu'il y a eu la reconstitution du conseil citoyen. On entre dans une phase beaucoup plus active. Je rappelle pour répondre à la question qui m'a été posée sur la commission à laquelle Naïma a répondu en partie qu'il me semble que régulièrement, et y compris à l'ensemble de l'équipe municipale c'est-à-dire y compris les habitants et les élus de la minorité, nous rendons compte des travaux et de l'avancement des travaux dans des réunions collégiales parce que nous savons que c'est quelque chose d'important que tous les élus doivent porter ce projet et pas seulement les élus de la majorité. C'est quelque chose de très important pour notre commune et pour la Métropole puisqu'il y a vraiment une échelle métropolitaine dans ce projet notamment pour le logement et les habitants qui vont devoir s'adapter aussi, subir et en même temps participer à une phase de travaux qui sera lourde, qui va profondément changer le quartier mais aussi les gêner durant la durée des travaux. C'est très important et je tiens à ce que tous les élus soient au courant de l'évolution de nos travaux sur ce sujet.

Il y a des instances métropolitaines et officielles qui se réunissent : des comités de pilotage, des

comités techniques, tous les acteurs sont associés y compris le conseil citoyen. C'est pour cette raison que c'était très important pour nous que ce conseil citoyen soit reconstitué en début d'année ; c'est une instance participative. Les habitants participent à ces comités de pilotage ; c'est important que tous les acteurs soient au courant. Nous continuerons à vous rendre compte régulièrement de l'avancement des travaux. Lorsqu'il y aura à délibérer, évidemment la commission se réunira.

Pour ce qui est du projet multi-accueil, dans le budget déjà de l'année dernière, au moins les études étaient budgétées pour le projet multi-accueil. Cela ne fait que suivre le cours des choses déjà entamées depuis plusieurs mois. N'ayez crainte, quand cela rentrera dans sa phase plus active, vous aurez les informations. J'ai bien noté la remarque sur les horaires que je transmettrai à Mme BAILLET BARDEAU parce qu'elle était absente au moment de votre question.

Pour revenir sur les notes fiscales dont vous nous avez fait part, Monsieur GARCIA, j'ai bien noté que le Gouvernement travaillait et que la réforme fiscale prendrait forme en 2019, ce qui est une bonne chose. Simplement, pour faire remarquer que, pour les communes c'est un peu compliqué aujourd'hui, et on n'est pas les seuls dans ce cas-là. On est dans un contexte incertain sur plusieurs points. On ne connaît pas notre dotation sur le financement du NPNRU. On ne connaît pas exactement notre enveloppe. On ne connaît pas le plan mercredi. Je suis optimiste à ce sujet mais on travaille quand même dans un contexte relativement incertain et on est sur un D.O.B. On aura sans doute des réponses plus précises au moment du vote du budget. Il y avait des questions sur les sommes exactes que vous aurez lors du vote du budget.

Sur les investissements, ce n'était pas une critique sur le montant des investissements qui étaient notés. Ces montants nous permettent d'envisager l'avenir sereinement et notamment sur le NPNRU puisque nous aurons des investissements dans les années à venir. Cela dit, les montants que vous avez donnés, Monsieur GARCIA, incluaient le remboursement d'emprunt, les opérations d'ordre. Ce n'était donc pas les montants des investissements réels.

M. GARCIA.- Dans le document, il y avait la somme acquisition plus travaux.

Mme le Maire.- Mais les montants que vous avez indiqués incluaient les remboursements d'emprunt et les opérations d'ordre.

Cela dit, nous aurons des investissements lourds dans les années à venir. Et je ne reviens pas sur l'estimation de l'A.M.F. sur la baisse de la dotation puisque toutes les explications vous ont été données.

Je vous remercie pour ce débat riche. Il faut que le conseil municipal prenne acte de ce débat.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**2 - ENGAGEMENT, LIQUIDATION
ET MANDATEMENT DES
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
2018**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Réglementairement, à compter du 1er janvier 2018 et jusqu'au vote du Budget Primitif 2018, les services de la commune ne peuvent pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, le Conseil Municipal peut, en attendant le vote du budget primitif 2018, autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ouverts en section d'investissement 2017 s'élevaient à 1 571 907 € TTC (hors chapitre 16 "remboursement d'emprunts").

Conformément aux textes applicables, le Conseil Municipal peut donc autoriser des dépenses d'investissement à hauteur maximale de 392 976,75 € TTC, soit 25 % de 1.571.907 € TTC.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Objet	Montant en € TTC
Création d'un multi accueil - Prélèvement de l'amiante dans les bâtiments sis 3 et 5 rue Pol Choné	36 000,00
Prime de ravalement de façade	1 493,49
Acquisition de matériel informatique	5 000,00
Travaux de câblage	3 000,00
Etude de faisabilité et de programmation architecturale, technique et financière pour la reconfiguration des équipements du quartier des Provinces	45 816,00
TOTAL	91 309,49

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget", réunie le 8 février, a émis un avis favorable à cette proposition.

Débat :

M. PINON.- (*Lecture de la délibération*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ou des prises de parole ? (*Non*)

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale "Finances, Budget",
- autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2018,
- reprend ces crédits au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**3 - TABLEAU DES EFFECTIFS –
CRÉATION DE POSTE**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

L'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc à celui-ci de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajuster le tableau des effectifs de la commune. La modification proposée est motivée par la volonté d'améliorer l'efficacité des services et de prendre en compte une situation particulière.

Un agent contractuel de droit public sur le grade de rédacteur territorial à temps complet occupant un emploi permanent a demandé à être titularisé sur le premier grade des adjoints administratifs territoriaux.

Pour prendre en compte cette modification, il convient donc d'acter la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Ce poste est actuellement présent dans les effectifs, cette modification ne génère donc pas de surcoût pour la collectivité.

Débat :

M. PINON.- (*Lecture de la délibération*)

Je rappelle que l'on a remis le tableau des effectifs ici même dans cette enceinte.

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. GARCIA.- Le fait de devoir ajuster à chaque fois, cela veut dire qu'il faut attendre le conseil pour créer le poste.

Mme le Maire.- Oui, c'est ainsi. Normalement, quand on recrute on doit pouvoir savoir avant et anticiper un minimum.

C'est la loi qui nous impose cette mécanique. Oui, c'est une mécanique contraignante qu'on l'applique.

Mme CHRISMENT.- Ce n'est pas ce qui a été imposé par la Cour des Comptes ?

Mme le Maire.- C'est sur les créations de poste. Quand on crée un poste on doit pouvoir l'anticiper suffisamment pour le passer en conseil.

D'un poste à l'autre, cela ne se pose pas.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*)

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, propose la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au sein de la commune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 27
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 06

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**4 - INSTITUTION D'UNE
GRATIFICATION DES STAGIAIRES
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Madame le Maire rappelle que les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein des collectivités pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de fixer les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la commune de Laxou.

Elle propose que cette contrepartie financière soit accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité sous la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire est déterminé par le montant minimum légal applicable par les textes en vigueur.

Débat :

M. PINON.- (*Lecture de la délibération*)

Je précise qu'une délibération équivalente a été passée en conseil d'administration du C.C.A.S. lors du dernier conseil d'administration.

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ou des prises de parole ?

Mme EPHRITIKHINE.- Je n'étais pas là au dernier conseil d'administration du C.C.A.S., et je n'ai pas pu poser cette question : quelles étaient les formations supérieures ? Vous évoquez des formations de l'enseignement supérieur, qu'est-il mis sur ce vocable si l'on considère que l'ensemble des formations sont dans l'enseignement supérieur ? Est-ce uniquement les étudiants des facultés ?

Mme le Maire.- C'est post-bac.

Mme EPHRITIKHINE.- Ce ne sont plus les formations dans le travail social, etc. ?

Mme le Maire.- Ils ont un stage à effectuer, etc.

Mme EPHRITIKHINE.- Je connais bien la question des stages, c'est pour cette raison que je pose cette question.

Mme le Maire.- Donc, on se donne la possibilité de les gratifier.

Mme EPHRITIKHINE.- C'est ce que je vois.

Autant vous dire que mes oreilles professionnelles ne peuvent être que très intéressées et très heureuses.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Mme BOUGUERIOUNE.- Vous disiez que vos oreilles sont toutes ouvertes à cette nouvelle, il faut quand même aussi que les structures d'accueil soient en capacité d'accompagner, d'accueillir.

Tout est sous réserve de la capacité d'accueil du service.

Mme le Maire.- Mme BOUGUERIOUNE fait remarquer que la gratification ne garantit pas le bon stage.

C'est nécessaire mais pas suffisant.

Mme EPHRITIKHINE.- Je suis bien placée pour le savoir.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ?

M. MAINARD.- Quel est le nombre de stagiaires ?

Mme le Maire.- Gratifiés actuellement zéro.

Il faudra que l'on détermine nous-mêmes nos besoins et les demandes que l'on va enregistrer. Il faut qu'il y ait aussi un vrai projet derrière, à la fois des services et de l'étudiant. C'est le principe du stagiaire de l'enseignement supérieur.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. FALL.- Un peu plus de deux mois, c'est à partir de la 310^{ème} heure, ce qui fait dix semaines environ.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ? *(Non)*

Je propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise Madame le Maire, dans la limite des crédits prévus à cet effet :

- à instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la commune de Laxou selon les conditions prévues ci-dessus ;
- à signer les conventions de stage lorsque la gratification correspond au montant minimum légal applicable par les textes en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 27
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 06

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**5 - FORMATION DES ÉLUS –
ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE
2018**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Le droit à la formation des élus a été affirmé en 1992. Il a été renforcé par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. La formation des élus est devenue une nécessité compte tenu de la complexité croissante de leurs fonctions. Le Code Général des Collectivités Territoriales reconnaît aux membres des conseils municipaux le droit à une formation adaptée à leurs fonctions (articles L.2123-12, L2123-13 et L2123-14 du CGCT).

Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation des membres du conseil municipal. et fixer l'enveloppe annuelle affectée à la formation des élus. Il doit également définir les objectifs poursuivis en matière de formation des conseillers municipaux.

Il est précisé que la formation doit être en relation directe avec l'exercice du mandat de conseiller municipal. Les thèmes de la formation suivie peuvent être choisis dans les domaines suivants :

- gestion de la commune : finances, droit et contentieux, marchés publics, sécurité, assurances, réglementation des élections ;
- environnement et aménagement du territoire : politique de la ville, urbanisme, préservation et valorisation du patrimoine, nuisance, voirie ;
- communication : Internet, informatique, communication institutionnelle, communication interne ;
- politiques sociales : enfances, jeunesse, personnes âgées, santé ;
- politiques sportives et culturelles.

Un crédit à hauteur de 5 000 € pour la formation des élus, dont 3206.50 € sont réservés pour la cotisation annuelle 2018 au titre des formations proposées par l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, est inscrit au budget 2018.

Il pourra être ajusté en cours d'année par décision modificative si nécessaire.

Débat :

M. PINON.- (*Lecture de la délibération*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Mme JACQUOT.- Conseil délégué à l'emploi, je vois que cela ne fait pas partie des formations proposées. C'est volontairement exclu ou y a-t-il quand même un service emploi à la mairie de Laxou ? Y a-t-il une mission locale ? Je m'interroge.

M. PINON.- C'est un copier/coller de la même délibération tous les ans.

Très honnêtement, l'emploi rentre très bien dans la politique de la ville.

Nationalement, l'emploi est un des piliers de la politique de la ville. Il rentre donc de plein droit dans la politique de la ville. Voilà ce qu'il faut comprendre dans cette délibération.

Mme le Maire.- Et vous pouvez d'ailleurs demander une formation qui n'est pas en lien directement avec votre délégation.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (*Non*)

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les orientations en matière de formation des élus ci-dessus énoncées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 27
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 06

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**6 - RISQUES STATUTAIRES DU
PERSONNEL COMMUNAL –
ADHÉSION AU CONTRAT DE
GROUPE PROPOSÉ PAR LE
CENTRE DE GESTION DE
MEURTHE-ET-MOSELLE**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Le contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires du personnel communal arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle propose à la Commune de Laxou de rejoindre le contrat de groupe proposé en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié et du décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi précitée relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et des établissements publics territoriaux.

Ainsi, la Commune de Laxou a l'opportunité de confier au Centre de Gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence, permettant de bénéficier d'une offre mutualisée avec des conditions avantageuses négociées à l'échelle départementale.

L'offre mutualisée proposée par le Centre de Gestion prendrait effet au 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Débat :

M. PINON.- (*Lecture de la délibération*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- autorise l'adhésion de la Commune de Laxou à la démarche de mutualisation proposée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

- autorise le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle à lancer les appels d'offres pour la Commune de Laxou, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les conventions devront couvrir :

- pour les agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), tout ou partie des risques suivants : décès, accident du travail et maladie professionnelle imputable au service, longue maladie et maladie de longue durée, maladie ordinaire, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité.
- pour les agents non affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), tout ou partie des risques suivants : accident du travail, maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.

Il est précisé que pour chacun de ces risques, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules, avec un régime de capitalisation.

- autorise Madame le Maire à signer les documents d'adhésion avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle et les documents relatifs au marché, étant précisé que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**7 - ORGANISATION DES RYTHMES
SCOLAIRES**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Matthieu EHLINGER
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteurs : Madame le MAIRE, Claudine BAILLET BARDEAU

Exposé des motifs :

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°22 du 25 mars 2013 relative à la réforme des rythmes scolaires et à son application à compter de la rentrée scolaire 2013 ;
Vu les avis des conseils d'écoles de Laxou relatifs à l'organisation des rythmes scolaires;
Vu le courrier de l'inspectrice d'académie reçu en décembre dernier, demandant aux communes de transmettre leur décision sur la semaine scolaire et ses horaires ;

Le débat relatif à l'organisation des temps scolaires dans les écoles primaires s'est fait récurrent depuis plusieurs années et particulièrement depuis 10 ans.

La Ville de Laxou s'est historiquement impliquée dans la réflexion et la mise en place de rythmes scolaires favorisant l'apprentissage et respectant le rythme des familles. La réduction du temps scolaire sur la journée est une réalité **depuis la rentrée de septembre 1995**, mise en œuvre alors avec un calendrier dérogatoire permettant des journées allégées en temps scolaire et avec 2 h d'activités sportives ou culturelles appelées ATE dans les écoles élémentaires. La ville est, depuis, très attachée à ce dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant : il a montré son efficacité en faveur de la mixité sociale, il favorise la découverte de nouveaux sports, il permet la pratique d'activités variées et participe au bien-être de tous les enfants. C'est également depuis 1995, un dispositif qui promeut les activités du tissu associatif local et qui est créateur d'emploi.

En 2008, la semaine des quatre jours de classe a été généralisée avec la suppression du calendrier dérogatoire. Afin de pouvoir conserver les ATE, Laxou a bénéficié alors d'un fonctionnement dérogatoire sur la semaine avec 4,5 jours de classe en école élémentaire et maintien de la réduction du temps scolaire journalier.

Depuis, le système scolaire français a été soumis à des ajustements devenus chroniques des dispositions réglementaires relatives à la semaine scolaire. Or les effets de ces changements dépassent le strict cadre du temps scolaire tant les temps de l'enfant et de la vie familiale sont liés à cette organisation du temps scolaire.

En juillet 2011, prenant appui sur les conclusions du rapport d'orientation sur les rythmes scolaires remis par la Conférence nationale sur les rythmes scolaires à la demande de Luc CHATEL alors Ministre de l'Education nationale, Vincent PEILLON, son successeur, a procédé, par **décret du 24 janvier 2013, à la généralisation de la semaine scolaire de neuf demi-journées (4,5 jours).**

La généralisation de la semaine de neuf demi-journées à l'école pré-élémentaire et élémentaire, de manière indistincte, sur la base de 24 h hebdomadaires et de journées de classe ne pouvant excéder 5 h 30, se fondait alors sur le constat des effets négatifs de la semaine de 4 jours. À savoir la concentration d'un nombre relativement élevé d'heures d'enseignement sur un nombre réduit de journées de classe, les matinées étant par ailleurs reconnues comme plus favorables à l'apprentissage et à la concentration des élèves.

Par contraste avec les autres pays membres de l'OCDE, la Conférence nationale sur les rythmes scolaires notait, dans son rapport de juillet 2011, qu'en France « la scolarisation annuelle à l'école primaire [était] de 144 jours seulement, contre une moyenne de 180 pour les pays de l'OCDE ».

La Municipalité de Laxou, tout en émettant alors des réserves sur le bien fondé de la réforme en pré-élémentaire et au titre de la « cohérence territoriale », a appliqué le Décret en école pré-élémentaire, avec un an d'avance sur le calendrier imposé par le gouvernement, soit dès la rentrée de septembre 2013, avec l'école le mercredi matin en maternelle.

Au printemps 2014, suite à des réunions bilan, des parents et enseignants ont exprimés à la fois leur désaccord avec l'application de la réforme en école pré-élémentaire et à la fois le souhait que la commune de Laxou supprime les activités des écoles pré-élémentaires pendant la pause méridienne et la sieste et propose des activités de 15 h 45 à 16 h 30.

Aussi, en juin 2014, la municipalité vote également à l'unanimité une motion défendant le système singulier de Laxou, alertant sur la mise en péril de l'ATE en école élémentaire. D'une part du fait de l'alourdissement du budget et des moyens humains à mettre en œuvre pour la mise en place des 45 minutes d'activité en école pré-élémentaire, d'autre part du fait de la baisse conjointe des dotations de l'État. La motion demandait ainsi le maintien du rythme à 4,5 jours en école élémentaire, avec 2 h d'activités ATE et la suspension provisoire de la réforme pour les écoles pré-élémentaires avec un retour à 4 jours d'école.

Depuis la rentrée de septembre 2014, les horaires sont restés inchangés et sont les suivants :

> En écoles pré-élémentaires

Scolarisation des enfants sur 9 demi-journées avec le mercredi matin travaillé

- temps scolaire : 8h45- 11h45 et 13h45- 16h00 avec classe le mercredi matin de 8h45 à 11h45
- restauration scolaire : 11h45- 13h45
- garderie de 7h30 à 8h45 et de 16h00 à 18h30 + le mercredi de 11h45 à 12h30
- accueil gratuit pour les fratreries de 8h05 à 8h45

> En écoles élémentaires

Scolarisation des enfants sur 9 demi-journées avec le mercredi matin travaillé

- temps scolaire : 8h15- 11h50 et 13h30- 15h00 avec classe le mercredi matin de 8h15 à 11h55
- restauration scolaire : 11h50- 13h30
- temps d'activités A.T.E. : 15h- 17h
- garderie de 7h30 à 8h15 et de 17h00 à 18h30

L'organisation horaire retenue, et qui est donc actuellement en vigueur, permet de prendre en compte les prescriptions de la réforme de 2013 : les créneaux de classe retenus étant reconnus par les experts scientifiques comme les plus adaptés pour les apprentissages.

Pour autant, au-delà des études scientifiques et des rapports d'experts, la communauté éducative s'est largement émue, à l'échelle nationale comme locale, des effets de ces nouveaux rythmes scolaires sur la fatigue des enfants.

L'absence d'évaluation nationale des effets de ce changement sur la réussite scolaire des enfants n'a pas permis d'approuver ou de nuancer ce constat et la perception des professionnels de l'éducation, travaillant quotidiennement avec les enfants concernés, a été confirmée dans les contributions de 3 des 8 Conseils d'école de Laxou.

Tenant compte tant des demandes répétées de très nombreuses communes, ayant trait à l'accompagnement financier d'une réforme perçue comme un nouveau transfert de charges par son caractère obligatoire, que des recommandations d'acteurs de l'éducation, dans leur diversité, Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education nationale, a souhaité permettre de déroger au caractère obligatoire de la semaine de neuf demi-journées en accordant la possibilité, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs Conseils d'école, de revenir à une semaine scolaire de huit demi-journées, par le décret du 27 juin 2017.

Sur cette base nouvelle, marquée par la reconnaissance des libertés locales, 43% des communes sont revenues à la semaine scolaire de 4 jours à la rentrée de septembre 2017. Et l'Association des Maires de France estime que près de 80% des communes pourraient revenir à cette organisation d'ici la rentrée prochaine.

Considérant la nécessité de ré-entendre l'ensemble des membres de la communauté éducative locale, de tenir compte des recommandations comme des contraintes organisationnelles des enseignants et des agents municipaux concourant au service public d'éducation, la Ville de Laxou a souhaité conduire une concertation large de tous les acteurs du quotidien de nos enfants pour la rentrée prochaine.

La concertation via un questionnaire portait sur le choix entre quatre formules : le retour à la semaine de 4 jours, la semaine de 4,5 jours avec cours le mercredi, la semaine de 4,5 jours avec cours le samedi, et enfin la semaine de 4 jours avec vacances raccourcies et calendrier dérogatoire.

Au total, 678 votants ont participé à la consultation sur 1139 personnes visées, soit près de 60 %. C'est une belle participation !

Au global, les résultats de la consultation auprès des familles donnent 63,14 % pour le maintien de la semaine de 4 jours et demi avec mercredi travaillé, 18,05 % pour la semaine de 4 jours avec maintien de l'ATE et réduction des vacances, et 17,63 % pour la semaine de 4 jours sans activités périscolaires, 1,18% pour la semaine de 4 jours et demi avec samedi travaillé. Les résultats détaillés par école ont été distribués aux parents, aux enseignants et aux professionnels interrogés concernés.

C'est avant tout un plébiscite pour le système des ATE et le fort souhait de tous du maintien des activités quel que soit le rythme scolaire adopté.

Le questionnaire permettait également aux parents d'exprimer leurs éventuels besoins sur le temps périscolaire : temps de garderie, interrogation sur la pertinence de la création d'un accueil de loisirs le mercredi après-midi et/ou le mercredi matin en fonction du rythme scolaire adopté, sur la pertinence de la création d'une restauration scolaire le mercredi midi.

Comme le préconise l'Inspection d'académie, la ville a ensuite sollicité les Conseils d'écoles. Réunis en séances extraordinaires entre le 22 et le 26 janvier : 5 conseils d'écoles sur 8 ont voté pour un maintien du rythme scolaire actuel sur 4 jours et demi avec classe le mercredi matin, et 3 conseils d'écoles se sont prononcés en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours.

Au vu de ces résultats disparates, notamment entre écoles élémentaires/écoles pré-élémentaires/Conseils d'écoles/consultation et alertée par les demandes très différentes en fonction des écoles et des groupes scolaires sur le temps périscolaire, la commune a souhaité

poursuivre les rencontres avec les parents, au-delà des instances représentatives. Moments privilégiés, ils ont permis des temps d'échanges entre les parents, l'inspection académique représentée à chaque rendez-vous, les agents et les élus de la commune.

Pour ce qui concerne l'organisation de la semaine scolaire, et plus particulièrement la demi-journée du mercredi matin, les débats se sont cristallisés autour de la fatigue des enfants, notamment en pré-élémentaire. Cette fatigue constatée aurait des effets directs, selon plusieurs conseils d'école, sur les capacités d'attention et de concentration et donc d'apprentissage des enfants. Par contraste avec cet avis qui soutient que le mercredi doit être l'occasion d'une coupure dans la semaine scolaire, d'autres ont pointé le risque que le mercredi devienne plutôt une rupture qui affecterait le rythme des enfants le jeudi matin, en plus du lundi matin, à l'issue du temps familial et extra-scolaire du samedi et du dimanche. La question de la dissociation de l'organisation de la semaine scolaire pour les pré-élémentaires et les élémentaires (4 journées de classe en pré-élémentaire et 4,5 journées en élémentaire) a continué de faire débat, selon que l'on prend en compte l'importance du temps scolaire et les bienfaits de l'apprentissage les matins, quel que soit l'âge de l'enfant, ou que l'on prend en compte le rythme global du temps de l'enfant incluant celui des familles et du temps périscolaire.

C'est également au cours des différents temps d'échanges que certains parents ont suggéré, comme a récemment pu le faire le Ministre de l'Education nationale, d'envisager la réduction des congés scolaires, notamment estivaux, qui permettrait de proposer une semaine scolaire de 4 jours avec des journées de classe de 5h30, à l'image de ce que Laxou a connu entre 1995 et 2008. Cette proposition s'inscrirait en cohérence avec les observations de l'OCDE qui constate que le temps scolaire en France s'articule sur un nombre de semaines relativement restreint, à savoir 36 semaines contre 37 à 40 dans les autres pays de l'Union européenne.

D'une manière générale, un consensus s'est constitué autour de la qualité des activités périscolaires mises en place par la ville dans le cadre de l'ATE pour les écoles élémentaires.

La Ville de Laxou s'engage donc à maintenir cette offre diversifiée d'activités périscolaires gratuites à raison de deux heures d'activités par jour, quatre fois par semaine pour les élèves des écoles élémentaires.

De même, les parents d'élèves ont rappelé leur attachement à l'amplitude d'ouverture des services périscolaires, du matin à 7 h 30 au soir jusqu'à 18 h 30, qui contribue à une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle.

La Ville de Laxou s'engage à préserver cette amplitude de services de 7 h 30 à 18 h 30.

Un autre consensus s'est constitué autour du souhait de création d'un accueil de loisirs municipal le mercredi avec une offre de restauration le mercredi midi.

La Ville de Laxou s'engage ainsi à créer dès la rentrée de 2018 ces deux nouveaux services.

Concernant le temps scolaire, faute de consensus et chacun défendant avec cœur ses positions et donc dans le respect des résultats exprimés par les Conseils d'école, la municipalité souhaite :

- le maintien de 4 jours et demi de classes avec ATE et activités périscolaires, comme actuellement, dans 5 écoles : Pergaud élémentaire et pré-élémentaire, Hugo élémentaire, Zola élémentaire et Schweizer élémentaire ;
- le retour à la semaine de 4 jours dans 3 écoles : Hugo pré-élémentaire, Zola pré-élémentaire et Schweizer pré-élémentaire.

Les horaires de classe seraient les suivants :

Pour les écoles élémentaires Pergaud, Hugo, Zola et Schweitzer

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h15 - 11h50 et 13h30 - 15h00.

Mercredi : 8h15 - 11h55.

Restauration scolaire : 11h50 - 13h30.

Temps d'activités ATE : de 15h - 17h.

Garderie : 7h30 - 8h15 et 17h - 18h30.

Pour l'école pré-élémentaire Pergaud

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 45 - 11 h 45 et 13 h 30 - 15 h 45.

Mercredi : 8 h 45 - 11 h 45.

Restauration scolaire : 11 h 45 - 13 h 30.

Activités périscolaires gratuites : 15 h 45 - 17h.

Garderie : 7 h 30 - 8 h 45 et 17 h 00 - 18 h 30.
Accueil gratuit pour les fratries : 8 h 05 - 8 h 45.

Pour les écoles pré-élémentaires Hugo, Zola et Schweitzer

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 45 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30.

Restauration scolaire : 11 h 45 - 13 h 30.

Garderie : 7 h 30 - 8 h 45 et 16 h 30 - 18 h 30.

Accueil gratuit pour les fratries : 8 h 05 - 8 h 45 et 16 h 30 - 17 h.

Les propositions exigeantes formulées ici dépassent le simple débat du nombre de jours de classe. Elles visent chacune à offrir aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage au sein de leur école tout en permettant de concilier sereinement temps scolaire et organisation familiale, une demande forte exprimée par les familles laxoviennes.

Ainsi, dans la continuité de sa singularité, Laxou prolongerait son expérience en proposant :

- des activités gratuites adaptées aux enfants entre 3 et 6 ans dans une école pré-élémentaire où parents et Conseil d'école ont exprimé collégalement leur souhait de poursuivre le rythme de 4,5 jours de classe
- des conditions d'accueil gratuit des fratries dans le respect des rythmes de chaque élève et de celui de la famille
- de respecter les demandes de chaque école, en accompagnant les rythmes scolaires et en travaillant en harmonie avec ceux-ci.

Comme déjà stipulé et dans le respect du décret du 27 juin 2017, une demande de dérogation doit être soumise à l'inspection académique pour une mise en application dès la rentrée de septembre 2018.

Débat :

Mme BAILLET-BARDEAU- (*Lecture de la délibération*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ?

Mme PARENT HECKLER.- Dans cette délibération, il nous est demandé de prendre acte d'une concertation qui, dans les faits, n'en était pas une !

Les premiers à réagir et à me contacter directement pour s'en émouvoir ont été les parents délégués, puis les enseignants qui ont été pris au dépourvu et de facto m'ont interrogée sur les raisons qui faisaient que l'équipe municipale, pourtant sensée être sur la même ligne politique puisqu'elle avait toujours voté les délibérations, changeait radicalement d'orientation en faisant fi du travail amorcé jusqu'en juin et juillet dernier par les équipes pluridisciplinaires des comités de suivi. Ils ignoraient jusqu'alors que ceux qui accédaient au pouvoir allaient renier tout le travail accompli depuis 10 ans.

Je l'ignorais aussi.

Pour mémoire, l'engagement de la municipalité de Laxou pour l'ATE à 4,5 jours pour les écoles élémentaires et 4 jours pour les maternelles avec 2 heures d'activités lundi, mardi, jeudi et vendredi a traversé les années, l'absence de financement, les réformes du temps scolaire et du temps éducatif.

Le 12 juin 2014 nous avons d'ailleurs réaffirmé cette volonté par une motion.

Cette motion a été votée à l'unanimité par Mmes et Mrs WIESER, PINON, PARENT-HECKLER, BOUGUERIOUNE, MAINARD, BAILLET-BARDEAU, ERNOULT, GIRARD, REICHHART, VAUTRIN, ANTOINE, MICCOLI, BORE, CHAUFOURNIER, TAGHITE, FALL, QRIBI, JACQUOT, BRENEUR, CANTUS, EHLINGER, LECA, GARCIA, FERNANDES, LIGIER.

De surcroît, Mme BAILLET-BARDEAU, professionnelle de la petite enfance depuis des années, et maintenant adjointe aux affaires scolaires affirmait, je cite :

« Les ATE tels qu'ils existent à Laxou sont un point fort de notre ville, une fierté même puisque la ville est citée en exemple sur le plan départemental et national.

Cette volonté politique menée depuis de nombreuses années dépasse tous les clivages partisans, rassemble tous les enfants, leurs parents, et les associations de parents d'élèves qui sont attachés à ce dispositif et ainsi ne comprendraient pas qu'il soit menacé.

Enfin, je suis également une professionnelle de la petite enfance, à ce titre je rencontre et je travaille avec des éducatrices de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture, des puéricultrices, des psychologues, des pédiatres, tous les professeurs qui connaissent les besoins et les difficultés des jeunes enfants et après de nombreuses et instructives discussions, j'ai la conviction que l'aménagement sur 4,5 jours pour les petits de maternelle n'est pas adapté à leur âge".

Manifestement, les enfants de 2018 ne ressemblent plus du tout aux enfants de 2014 car la formule

des 4 jours à la maternelle n'a même pas été proposée explicitement dans le questionnaire distribué.

En bureau municipal de la majorité, j'ai exprimé toute ma colère. Comme les parents et les enseignants, je ne comprenais pas le pourquoi du non-respect de la parole donnée et du vote ainsi renié.

Vous êtes en possession de tous les documents, les comptes rendus des comités de suivis départementaux et municipaux, les comptes rendus de conseils d'écoles, les notes d'étude et de mise en place du rythme particulier de l'ATE des CP compte-tenu de leur fatigabilité et leur besoin de repères très proches de ceux d'enfants de maternelle, les rapports de l'éducation nationale sur les diverses enquêtes menées à Laxou, ainsi que le rapport de la délégation sénatoriale, ceux des travaux menés au sein de l'association des maires de France où étaient présents Laxou et Epinal, précurseurs dans le domaine, le contenu des échanges écrits et audiovisuels avec le Ministre PEILLON et plus récemment

avec le Ministre BLANQUER, ainsi que le PEDT et son annexe qui précise nos intentions futures.

Vous avez agi comme si aucun document n'existait, comme si tout le travail des agents, des enseignants, des parents, des instances académiques, ministérielles n'avaient rien fait jusqu'à votre avènement.

De plus, vous agissez sans préambule, en rédigeant un nouveau Projet Educatif non daté qui ne mentionne nullement votre nouvelle orientation, vous ne formalisez pas vos intentions à l'Inspection de l'Education Nationale et vous ignorez l'engagement pris auprès des parents et des enseignants dès juin 2016 puis 2017. Ces engagements sont pourtant relatés dans tous les comptes rendus.

Vous avez oublié que le service scolaire travaillait en toute transparence avec les équipes enseignantes et les parents.

Vous avez oublié que nous avons mené plusieurs concertations, travaillé sur plusieurs questionnaires, y compris en faisant participer les parents au dépouillement, en recevant les parents, les enseignants dans cette enceinte.

Fort de cette expérience, nous avons tous progressé dans la manière de concerter, demandé l'avis de tous, en limitant les heurts et les incompréhensions. Cela ne s'improvise pas.

Ainsi, c'est ensemble, parents, élèves, enseignants et ATSEM que nous avons constaté que même si les 4 jours en maternelle était la meilleure des choses, les besoins des familles en termes d'accueil périscolaire des élèves étaient sans cesse croissants.

Ainsi nous avons convenu que chaque école interrogerait les parents par le biais d'un questionnaire coconstruit visant à faire « remonter » les informations en termes de besoin d'accueil périscolaire de toutes les familles.

Ces questionnaires étaient prêts et devaient être distribués dès septembre 2017, une école ayant travaillé plus rapidement que les autres l'avait déjà distribué début juillet 2017. L'anticipation permettait d'avoir les réponses dès le mois d'octobre afin de coïncider avec l'élaboration du budget; et de plus parer à tout déficit de temps potentiellement engendré par les élections législatives.

Dans les faits vous avez ignoré ce travail. Alors que tout était prêt, vous avez attendu des mois pour agir, et agir seul, sans les parents, sans les enseignants, sans les élèves, les équipes d'animation et d'encadrement.

De plus, vous avez remplacé le PEDT qui formulait clairement les objectifs de la municipalité par un nouveau PEDT édulcoré qui ne formule aucune volonté politique et ne formule aucune constatation d'orientation de terrain.

Par ailleurs vous avez parlé à la place de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale. Vous avez oublié que les DASEN se déplacent en pareille circonstance dans les écoles, viennent expliquer ce qui est réalisable et envisageable, les obligations et les aménagements possibles et les inspecteurs viennent ensuite seulement pour la mise en œuvre des décisions.

Vous avez fait l'inverse.

De plus, vous n'avez eu de cesse de répéter aux parents qu'il n'était pas possible de différencier les rythmes de l'école maternelle de ceux de l'école élémentaire, et vous vous êtes retranché derrière cette idée pour ne pas proposer la formule attendue.

Tout cela pour proposer au final une différenciation au sein même des écoles maternelles ! Du jamais vu !

Vous avez oublié que nous sommes passés à l'ère informatique et que sitôt la nouvelle publiée, les parents ont eu vite la nouvelle en ayant vraiment l'impression de s'être faits avoir, manipulés.

Après leur avoir menti, ils constatent que la formule proposée est très certainement irrecevable par l'inspection et ils subodorent donc une manipulation qui amènera la DASEN à trancher et la

municipalité à se laver les mains.

Tout cela avec le fait que les représentants de la municipalité ont voté lors de chaque conseil d'école soit plus de 16 fois, pas d'étonnement donc que des scrutins basculent dans une certaine école.

Je salue les conseils d'école qui ont « tenu bon », fidèles, eux, à leur parole.

Je salue le vote unanime à 4 jours de tous les enseignants de maternelle qui, en vrais professionnels, savent et ont voté en connaissant le mieux les enfants sur le temps scolaire.

En fait, je ne suis plus en colère.

L'incompréhension est toujours là, mais j'ai honte.

Dans la ville amie des enfants, qui prend avant tout les besoins de l'enfant en considération, Laxou est connue et reconnue pour cela, vous avez mené une concertation d'amateurs, là où habituellement nous servons d'exemple, de surcroît en blessant les acteurs du quotidien des élèves, les parents, les enseignants, les encadrants avec qui nous avons travaillé pendant plus de 10 ans à mettre en place un fonctionnement efficace et en cohésion, basé sur la confiance mutuelle.

Tout cela pour aboutir à un résultat qui ne tient pas compte des besoins de l'enfant, mais uniquement des besoins de garde des parents.

Après 23 ans, l'Aménagement du Temps de l'Enfant à Laxou, c'est terminé: place désormais à l'Aménagement du Temps des Parents.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ?

M. BORE.- Dans cette délibération, nous constatons la mise en place d'activités périscolaires gratuites sur une durée de 1 heure 15 l'après-midi à l'école préélémentaire Pergaud.

Comment seront conçues les modalités d'accueil en termes de transition équipe enseignante, équipe animation, équipe animation et parents ou garderie afin que les informations ne se perdent pas ?

Dans quels locaux cet accueil est-il prévu ?

Par ailleurs, quelles activités spécifiques avez-vous envisagées de mettre en place sachant que même si antérieurement lors de la mise en place de la réforme les professionnels de la petite enfance sont intervenus pour des activités de relaxation et d'éveil musical, par exemple, les parents et les enfants s'accordaient à dire que l'enfant était fatigué et énervé ?

Enfin, depuis des années, Laxou a mis en place un accueil spécifique pour les CP qui limite à 2 les intervenants pluridisciplinaires sur les activités ATE, car dans les faits et de l'avis de tous, les enfants manquent de repères, perdent leurs affaires, ne savent plus très bien à quel adulte s'adresser.

Nous nous en souvenons tous : cela s'est vérifié lors de l'année de mise en place des activités à la maternelle et qui a motivé l'abandon l'année suivante.

Comment avez-vous solutionné cette problématique ?

Par cohérence avec le vote de juin 2014, vous comprendrez que je voterai contre l'organisation de la semaine scolaire telle qu'elle est proposée.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ou remarques ?

Mme BAILLET-BARDEAU- J'ai déjà parlé de mon intervention en 2014 concernant la petite enfance. J'ai dit que les rythmes sont différents suivant les tranches d'âge déjà en maternelle.

C'est pour cette raison que je ne suis pas du tout favorable à l'école à deux ans.

Un enfant entre deux/trois, trois/quatre, quatre/cinq, cinq/six ans, les rythmes sont complètement différents.

On sait très bien que l'apprentissage à la lecture, à l'écriture commence à se faire en moyenne et en grande section, ce qui fait que le mercredi matin l'école aussi est bénéfique pour les enfants en moyenne et grande section en sachant que c'est compliqué dans les écoles maternelles, personne n'a le même rythme. Un enfant de deux ans n'a pas du tout le même rythme qu'un enfant de cinq ou six ans.

Il nous a été dit que nous n'avons pas travaillé avec les services de l'éducation. Nous avons vraiment déployé toute notre énergie et on a travaillé avec l'éducation, les représentants des parents d'élèves. On a aussi discuté au sein des conseils d'école.

Pour le temps adapté en maternelle, les ATSEM seront référents ; les activités seront vraiment adaptées selon l'âge de l'enfant.

Mme CHRISMENT.- Je tiens à préciser que la petite enfance, puisque l'on y fait beaucoup référence, c'est quelque chose de spécial. En fait, l'enfant jeune est fatigué parce qu'il voit une multitude d'intervenants. Si cette multitude d'intervenants intervient aux mêmes heures et de la même façon la

fatigue du jeune enfant n'est plus la même. C'est à nous de faire que ce soit des rythmes adaptés. Cela veut dire qu'il faut le faire aussi dans nos crèches, ce que vous n'aviez pas fait à cette époque.

J'ai du mal à vous comprendre. En 2013, quand on est passé -j'étais contre- à quatre jours et demi pour les maternelles, j'étais intervenue sur les mêmes problématiques comme quoi chez l'enfant en maternelle ce n'était pas de bonnes choses. Nous n'avions pas d'obligation à ce moment-là de passer à 4, 5 jours en 2013 pour cette rentrée. En plus, en 2013, il n'y a pas eu d'enquête. J'ai relu tous les conseils d'école, il n'y a pas eu non plus de vote.

Maintenant, on enlève les quatre jours et demi au niveau de Laxou, c'est très compliqué de revenir après à un système où l'on n'est plus qu'à quatre jours. Il y a un temps de l'enfant que l'on peut travailler mais aussi le temps de la famille, et pour la famille c'est aussi un mode de garde gratuit.

En fait, l'enquête des parents laxoviens a donné à 67 %, ceux là même au cœur de la famille, pour dire qu'ils sont pour les quatre jours et demi. L'enquête quoi que l'on en dise est très bien faite puisqu'elle a été donnée aussi dans les structures petite enfance et des parents dans la structure petite enfance ont marqué qu'ils ne voulaient que quatre jours ; les parents étaient libres. Cela veut dire aussi que l'on se moque des parents qui ont répondu cette année. En 2013, il n'y a pas eu d'enquête, les parents ne sont pas les mêmes que ceux de 2018. La vie évolue, la vie change. Je trouve important de laisser une place aux parents. Je trouve un peu étonnant et je me demande ce qui s'est passé. C'est le conseil d'école avec les délégués de parents qui devrait reprendre ce qui a été fait au niveau de l'enquête puisque les délégués de parents sont élus par les parents. Normalement, ils sont porteurs de cette voix. Les parents ont décidé de dire oui aux quatre jours et demi. Ils auraient dû tous dire oui aux quatre jours et demi en tant que délégués de parents. On se demande ce qui s'est passé.

Revenir à quatre jours, je trouve un peu étonnant. Je ne pense pas que l'on aille dans le bon sens. On est parti dans un schéma de quatre jours et demi.

Mme PARENT HECKLER.- On parle bien des quatre jours en maternelle ?

Mme CHRISMENT.- On ne parle que des maternelles parce que les préélémentaires ne posent aucun souci. De toute façon, cela a été fait par Monsieur GUILLERME en 1995.

En plus, il n'y a pas eu de financement. En 1995, on avait les financements de Jeunesse et Sport, et on en a eu pendant longtemps. C'est pour cela que l'on a pu faire l'ATE. On récupérait de l'argent au niveau de la direction régionale de Jeunesse et sport et de la direction nationale.

Mme le Maire.- Merci, Madame CHRISMENT.

M. GARCIA.- Je comptais intervenir plus généralement mais, après ce que je viens d'entendre, je vais me permettre d'émettre quelques remarques.

Il vient d'être dit que l'école est un mode de garde gratuit... cela va à l'encontre...

Mme CHRISMENT.- Pour les maternelles.

M. GARCIA.- Quel que soit l'enfant. Cela va à l'encontre de tout principe éducatif. Cela me dépasse.

Sur le financement en 1995 il était de l'ordre de 80 %. De mémoire, en 2002, il ne restait qu'une centaine de milliers d'euros.

Mme CHRISMENT.- C'est déjà cela.

M. GARCIA.- Oui, mais par rapport aux 400 000 €... pourtant, on l'a maintenu.

Sur le fond de cette délibération, cela pose une question presque philosophique, en tout cas une question d'éthique politique parce que ce projet de remettre dès que possible les quatre jours en maternelle en laissant quatre jours et demi, cela a toujours été dans le projet municipal. On avait même voté à l'unanimité la motion. Aujourd'hui, remettre cela en cause, sincèrement, voudrait dire renier tout ce à quoi l'on croit et tout ce pourquoi l'on s'est battu, et depuis 1995.

Quand j'entends Mme CHRISMENT qui démontre une profonde méconnaissance en disant qu'en 2013 PEILLON on pouvait dire non ; la réponse est non, ce n'est pas vrai, nous étions obligés de passer les maternelles à quatre jours et demi sinon l'ATE était supprimé. On l'a dit plusieurs fois dans cette enceinte en se battant en faisant des courriers à M. PEILLON. Votre serviteur était au congrès de l'A.M.F. en tant qu'intervenant auprès de PEILLON pour expliquer sur les ondes. J'ai toujours dit que les quatre jours et demi en maternelle étaient une hérésie. J'ai même souvenir d'un article de l'Est Républicain : c'était les quatre jours et demi en maternelle titré au grand dam de la communauté enseignante à juste titre : la sieste ou la réforme. C'était malheureusement très vrai.

On peut être contre la scolarisation des enfants à deux ans. Toutefois, certains parents en ont besoin, peu importe le vocable. Un enfant de deux ans, deux ans et demi devra subir les quatre jours et demi. Là, cela nous interroge politiquement par rapport à l'engagement qui a été pris. Par rapport à la motion qui a été votée, on est prêt à faire marche arrière.

De vous à moi, tout le monde sait que l'inspection d'académie qui a toujours été contre cette

différenciation, c'est pour cela aussi que collectivement on a tiré notre chapeau à Claude GUILLERME parce qu'il a tenu bon. Les élus sont venus ensuite parce qu'il fallait tenir bon face à l'inspection d'académie. Evidemment, qu'elle n'est pas favorable pour des raisons évidentes d'organisation à cette différenciation entre le préélémentaire et l'élémentaire. Avec une telle délibération, que va faire la directrice d'académie ? Depuis que le ministre avait été saisi, l'exemple de Laxou faisant référence nationalement, je peux vous garantir y compris au Parlement, le président de la commission culture éducation en charge de ce dossier regarde de près ce qui se passe.

Vous pensez sincèrement que la direction académique, les services de l'éducation nationale, dira oui à cette réforme du temps scolaire avec une seule différenciation au sein même d'une école maternelle à quatre jours et demi et trois à quatre jours. Nous lui donnerions des armes pour dire, comme vous n'êtes pas d'accord, c'est tout le monde à quatre jours et demi.

Au-delà de l'engagement public qui semble être renié, il faudra l'assumer le moment venu. Il faut dépassionner le débat au sein des conseils d'école, parfois sur les trottoirs devant les écoles. On a une chance historique de revenir à ce qui a fait le renom de Laxou ou de rentrer comme toutes les communes sur une uniformisation, c'est-à-dire tourner le dos à plus de 23 ans de rythmes scolaires aménagés.

Au moment du vote que chacun réfléchisse bien à ce qu'il veut faire pour l'intérêt général de la commune.

Je ne serai pas plus long. Vous comprendrez que je ne peux pas voter cette délibération.

M. GERARDOT.- Je suis très attaché au fait que la question des rythmes scolaires soit débattue dans les territoires. Cela ne fait pas forcément l'unanimité. J'entends des échanges de ci ou de là dans d'autres communes qui peuvent discuter le fait que les communes aient à se positionner sur cet angle.

Je suis très attaché à cela. D'ailleurs, nous gérons là un héritage collectif. C'est une suggestion que nous devons faire. Nous avons ouvert le chemin pour que, dans les territoires, on puisse débattre des rythmes scolaires. Pour moi, c'est une bonne chose.

Il y a une forme de survivance ici dans cette enceinte visant à opposer d'anciens collègues avec la nouvelle majorité. Le débat qui a eu lieu par voie de presse indiquant que la maire dépasse la ligne jaune, c'est dommage. L'ATE c'est quelque chose qui nous réunit collectivement. Elle fait consensus depuis toujours. Dans ce cadre-là, nous voterons pour cette délibération car nous voterons pour l'ATE et non pas sur la forme actuelle forcément, liée au sur clivage évoqué précédemment.

Je vous remercie, Madame le Maire, d'avoir organisé un large débat qui était d'ailleurs sollicité par le Gouvernement, qui devait être les prémices de cette délibération. Sans ce sur clivage, peut-être que nous ne serions pas là et que nous aurions un plus large consensus pour maintenir l'ATE. Sur les préélémentaires et les élémentaires, on peut discuter de l'intérêt. En tout cas, c'est la condition sine qua non pour garantir l'ATE, ce que vous avez essayé de faire.

Je suis allé à l'association des maires pour assister au débat. La DASEN disait non : il ne pourra pas y avoir de différenciation. On peut supposer qu'elle ne veuille pas de différenciation entre préélémentaire et élémentaire. Nous voulons l'ATE à Laxou parce que c'est notre héritage commun depuis 1995, c'est prendre le risque de remettre en cause les choses.

Je voudrais remercier le fait que les choses avancent sur le mercredi. Nous avons proposé, le mercredi, des accueils depuis quelque temps. Nous nous réjouissons que ces éléments avancent positivement.

Nous serions au regret de voir que Laxou soit privé d'allotissement.

Nous votons pour la délibération, pour l'ATE. S'il n'y avait pas eu cette tonalité sur-clivante, on n'en serait pas là.

Merci pour la qualité des débats et l'engagement de Mme le Maire.

Mme le Maire.- Merci.

M. GARCIA.- Le ministre était d'accord pour la différenciation.

M. GERARDOT.- Le ministre répond à une question. Je ne vois pas comment l'Etat dit que ce n'est pas possible. Le député respecte, c'est normal.

M. EHLINGER.- Ici, dans cette salle, on a tous eu l'occasion de dire que l'on était attaché aux ATE.

Renier une décision qui a été votée dans une motion ce n'est pas aujourd'hui dire que l'on est contre les ATE.

Je vais être beaucoup plus court et plus terre à terre. Je voudrais juste savoir qu'elle sera le coût de la restauration scolaire du mercredi midi à Pergaud pour les préélémentaires et comment avez-vous fait cette estimation ? Ensuite, quelles activités seront proposées aux enfants de préélémentaires de Pergaud ? Comment seront encadrées les activités périscolaires et combien cela coûte-t-il ?

J'imagine que c'est budgétisé à neuf jours du vote du budget.

Mme PARENT HECKLER.- Je voudrais remettre les choses globalement sur la table.

On a tous oublié et même moi. A chaque fois on se cale sur la réflexion qui se mène dans toutes les autres villes. On a tous oublié que depuis des années nous sommes sous un mode dérogatoire. Chaque année, il a fallu batailler pour garder ce mode dérogatoire. Nous sommes toujours en mode dérogatoire.

M. MAINARD.- J'ai été mis en cause parmi une vingtaine de noms qui ont été signalés. Je partage assez l'analyse de M. GERARDOT. A travers l'intérêt de l'enfant, se cachent d'autres ambitions.

En tout cas, vouloir résoudre l'aménagement du temps de l'enfant, c'est vouloir résoudre une équation particulièrement difficile où les variables sont nombreuses et complexes et où se mêle manifestement une part d'irrationnel pour ne pas dire de mauvaise foi.

C'est vrai que j'ai voté cette motion comme d'autres il y a maintenant déjà quatre ans mais pour autant je ne pense pas qu'évoluer dans ses idées soit condamnable ; je ne pense pas que donner la parole aux parents dans des conditions qui ne sont pas contestables soit condamnable au contraire, je crois qu'il faut organiser le débat. C'est exactement ce qu'a dit M. GERARDOT.

Cette possibilité nous est donnée par le ministre, laissons les gens s'exprimer et si vraiment les parents étaient aussi unanimes qu'on l'a dit tout à l'heure contre les propositions de la mairie, ils auraient voté unanimement sur la proposition. Cela n'a pas été le cas. Des parents ont un avis différent. Sur l'ensemble des communes de l'agglomération, on s'aperçoit que les idées sont extrêmement diverses, variées. Si l'on s'intéresse aux avis des spécialistes, on s'aperçoit que non seulement ils ne convergent pas et sont même quelquefois totalement divergents. Rien n'est prouvé en la matière. Quand on parle de fatigue de l'enfant, on sait qu'il y a cinquante variables qui peuvent expliquer la fatigue de l'enfant et pas seulement la fréquentation scolaire. Donc, je crois qu'il faut rappeler en conclusion que tout le monde ici, je le sais, est attaché à l'intérêt de l'enfant mais j'aimerais que cette attache de l'intérêt de l'enfant soit réelle et ne cache pas d'autres ambitions.

Mme le Maire.- Je vous propose de conclure et de répondre aux interpellations.

En préambule, je voudrais dire que jamais ici dans cette enceinte nous ne remettons en cause le système des ATE tels qu'ils existent, que depuis des années à chaque réforme et quelle que soit la municipalité, il a fallu s'adapter pour faire en sorte que cet ATE perdure en élémentaire, que nos enfants disposent des deux heures d'activité par jour sur quatre jours, et que le plus important était cela.

A chaque fois, il a fallu s'adapter lorsqu'il y a eu des réformes successives, celle de 2013 en fait partie et la motion que nous avons passée en 2014 répondait à cette réforme en particulier et nous l'avons tous votée à l'unanimité, et heureusement. Il s'agissait de passer tout le monde à quatre jours et demi. C'était surtout pour sauver notre ATE en élémentaire dans une problématique également financière.

Le préambule vraiment extrêmement important c'est que jamais ici nous ne remettons en cause l'ATE en élémentaire.

Pour ce qui est de la consultation des parents, effectivement, depuis 2013 toutes nos écoles fonctionnent à quatre jours et demi. Je trouvais intéressant d'interroger les parents pour savoir ce qu'ils en pensaient. Au vu des conseils d'école qui se sont déroulés, on s'est aperçu que certains parents s'étaient habitués, d'autres trouvaient que finalement ce système n'était pas si mauvais. Je ne prétends pas savoir ce qui est bon pour les parents des autres. Ce sur quoi, apparemment on peut se baser et c'est ce qui avait fondé la réforme en 2013 c'est que l'apprentissage se fait mieux en matinée. La réforme avait été, semble-t-il, bâtie là-dessus. On apprend mieux le matin, on met nos enfants sur cinq matinées à l'école et non plus sur quatre. On réduit son temps scolaire sur la journée.

Ceci étant dit, une fois que les parents ont été interrogés, ce qui nous a semblé surtout intéressant c'était de voir à quel point c'était l'organisation de la famille qui comptait. Je ne veux pas non plus renier l'organisation de la famille au profit du rythme purement scolaire ou alors privilégier uniquement ce rythme scolaire au détriment des familles, c'est très compliqué. C'est très différent d'un quartier à l'autre ; les besoins sont différents ; les demandes ont été différentes.

Quant au questionnaire que nous avons fait circuler chez les parents, des parents sont venus me dire : en fait, c'était très bien. Je suis en maternelle, j'ai coché quatre jours parce que je sais que derrière vous pourrez proposer de l'accueil de loisirs. Il faut respecter chaque possibilité et ce questionnaire permettait de le dire...

Il a été fait référence au PEDT. Nous avons mis à jour le PEDT dans l'urgence ; il aurait dû être terminé à la fin de mois de juin; nous l'avons mis à jour en juillet et il est adapté au rythme qui était appliqué dans la commune. Ce n'était pas une intention détournée comme cela a été dit.

Il a aussi été dit : "du jamais vu ces rythmes différenciés que nous proposons". Nous ne sommes pas la seule commune à avoir des rythmes scolaires un peu bizarroïdes. Une commune pas très loin qui s'appelle Epinal, qui fonctionne sur des rythmes très différenciés avec des écoles qui ont un calendrier

dérogatoire à leur entrée d'école, et des écoles qui ne l'ont pas. Des choses différenciées existent.

Les parents ont été avertis par courrier de la décision que nous souhaitions proposer lors du vote de ce conseil. Nous avons fait les choses dans l'ordre. J'ai ensuite fait part à l'ensemble de l'équipe au complet de la décision. Nous avons rencontré également le personnel enseignant et les ATSEM et nous avons informé les parents dès le mercredi matin par un courrier ce que nous souhaitions proposer pour le rythme de la rentrée.

Concernant le mot « renier », je ne renie rien de ce qui a été fait précédemment dans cette assemblée, rien de mon vote non plus de la motion et je vous l'ai expliqué, c'est la défense de l'ATE et du rythme adapté aux élémentaires.

Quant à dire que quatre jours et demi est une hérésie, je ne sais pas si c'est une hérésie et je ne sais pas si quatre jours c'est mieux que quatre jours et demi.

Nous avons sur le plateau du Champ-le-Bœuf deux écoles maternelles, une à Maxéville, une à Laxou, une qui défend avec cœur quatre jours en disant que c'est le bien de l'enfant et que le repos du mercredi est absolument indispensable et une dans la commune à côté qui dit avec le même cœur et avec la même conviction des professionnels que cinq matinées d'enseignement y compris à l'école maternelle c'est indispensable et, pour cela, elles défendent les quatre jours et demi.

Je veux bien que l'on me demande de trancher dans ce débat extrêmement délicat mais je souhaite être en cohérence et, là, je me réfère à la décision que la DASEN doit prendre. Nous avons évidemment échangé avec les services de l'inspection de l'académie, je ne sais pas quelle sera leur position, mais ce que j'ai argumenté avec beaucoup de cœur c'était de dire que nous étions une commune innovante et pas comme les autres depuis 1995 et que nous souhaitions le rester.

J'ai privilégié la cohérence qu'elle demandait, c'est-à-dire la cohérence entre le choix des conseils d'école et le choix de la commune en argumentant et en disant que cela nous permettrait au moins sur une école de proposer quelque chose d'innovant avec des activités sur une heure, d'où le décalage sur les horaires que l'on propose, et ainsi proposer quelque chose de satisfaisant en école maternelle.

Je réponds aux questions qui m'étaient posées sur quel personnel, quel budget, etc. Les budgets sont en évaluation. Evidemment, il faudra entrer dans le détail au moment où nous aurons la réponse de l'inspection d'académie qui devrait arriver très rapidement.

Cela dit, nos services ont travaillé sur des estimations et nous vous donnerons le détail dès que nous aurons la réponse de la DASEN, et je vous les apporterai.

Sur "qui encadre les enfants", ce sont les ATSEM, donc le personnel que les enfants connaissent et la liaison se fait comme aujourd'hui. Je vous rappelle que les enfants partent en garderie. Là, au lieu de partir en garderie, ils partiront en ATE.

Sur le choix de la DASEN, nous avons sur notre territoire métropolitain, un autre exemple qui peut paraître une aberration mais qui va se présenter : une école préélémentaire qui est sur le plateau de Haye, qui sera à quatre jours et demi, qui est l'école Moselly située à Maxéville, juste à côté une école élémentaire qui va scolariser les enfants de l'école préélémentaire qui est à quatre jours puisqu'elle est à Nancy. Donc, nous avons ce cas de figure qui existera sur le territoire métropolitain. Je ne sais pas ce qui sera décidé non plus pour rendre cohérent. La difficulté sera beaucoup plus grande pour les parents parce que ce sont deux systèmes périscolaires qui vont devoir fonctionner en même temps alors que ce sont deux communes différentes qui n'ont pas le même fonctionnement périscolaire.

Nous proposons une grande cohérence entre le temps scolaire et le temps périscolaire, que tout cela s'imbrique de manière cohérente pour les parents quelle que soit l'école dans laquelle leurs enfants sont scolarisés et quel que soit le temps qui est choisi. Cela fonctionne de manière cohérente entre les fratries, les sorties d'école sont lissées et on va pouvoir sortir à 17 heures sereinement avec une garderie.

Pour revenir sur la DASEN, je ne sais pas aujourd'hui quelle sera sa décision. Vous avez l'air de dire qu'elle va trancher en disant : puisqu'il n'y a pas de cohérence, c'est quatre jours et demi. La cohérence existe entre les conseils d'école et la demande que je souhaite y apporter. Elle existe aussi sur le projet global que nous proposons autour de cette proposition c'est-à-dire sur l'imbrication entre le temps scolaire, le temps périscolaire.

Enfin, je voudrais dire que nous souhaitons -et nous avons rencontré pour cela les chercheurs en sciences de l'éducation- travailler avec le LISEC, le Laboratoire Interdisciplinaire des Sciences de l'Éducation pour évaluer enfin notre dispositif. Quand je dis évaluer, ce n'est pas dire que c'est bien ou que c'est mal. Ce qui est intéressant c'est de voir comment cela fonctionne, comment fonctionne une école à quatre jours et demi, comment fonctionne une école à quatre jours. Finalement, qu'est-ce qui se produit d'un quartier à l'autre ? Y a-t-il un absentéisme plus élevé le jeudi parce que les enfants ont eu classe le mercredi ? Au contraire, l'absentéisme se reporte l'après-midi comme cela se produit dans certaines classes parce que les enfants rentrent chez eux, dorment et finalement ne vont plus à l'école l'après-midi ? Y a-t-il un réel ressenti de fatigue, si oui dans quelle configuration ? Est-ce le

lendemain d'un jour d'école ?

Ce sont des questions auxquelles aujourd'hui personne n'a de réponse et je pense qu'un laboratoire de ce type qui existe à Nancy et que nous allons utiliser va pouvoir nous donner des pistes de travail, rencontrer des parents, rencontrer des enfants, rencontrer des enseignants, recueillir la parole de tout le monde, et c'est ce que nous avons fait dans ce débat de concertation depuis le début. Je trouve que c'était intéressant d'avoir posé ce débat et de l'avoir mené.

Je vous propose de passer au vote.

M. EHLINGER.- Vous avez fait un lapsus en début de votre intervention. Je pense que vous serez d'accord pour le rectifier notamment dans le pv. Vous avez dit que vous ne pouviez pas prétendre savoir ce qu'il y a de mieux pour les parents des autres, je pense qu'il s'agissait des enfants.

Mme le Maire.- Je vous remercie.

C'est pour les enfants des autres, je vous le confirme.

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- prend acte des conclusions de la concertation relative aux rythmes scolaires et des résultats des votes des conseils d'école dans ce cadre,
- autorise, Madame le Maire ou son représentant, à saisir la Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle en vue de solliciter leur accord quant à l'organisation de la semaine scolaire telle que décrite ci-dessus et à signer tout document afférent.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2 abstentions : Nathalie JACQUOT et Serge VAUTRIN

22 pour : Laurence WIESER, Yves PINON, Naima BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Brigitte CHAUFOURNIER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Carole BRENEUR, Isabelle TAGHITE, Marie-Josèphe LIGIER

9 contres : Laurent GARCIA, Nathalie PARENT HECKLER, Mathieu EHLINGER, Abdelkarim QRIBI, Marc BORÉ, Claude HINZELIN, Jean-Pierre REICHHART, Patricia MICCOLI, Jeannine LHOMMÉE



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**8 - MISE A DISPOSITION DE
PERSONNEL COMMUNAL À
L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS
PERGAUD POUR LA MISE EN
OEUVRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Matthieu EHLINGER
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteurs : Claudine BAILLET BARDEAU, Isabelle TAGHITE

Exposé des motifs :

Dans le cadre du programme d'activités sportives organisé par les enseignants de l'école élémentaire Louis Pergaud et validé par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Meurthe-et-Moselle, la directrice de l'école élémentaire Louis Pergaud sollicite régulièrement l'appui de la municipalité. Ainsi, elle demande la mise à disposition de personnel communal pour assurer l'encadrement et l'enseignement d'activités sportives.

Conformément à la réglementation en vigueur autorisant la mise à disposition de personnel, et sous couvert de l'accord explicite des agents concernés, un agent communal disposant des formations nécessaires peut assurer l'encadrement et l'enseignement d'activités sportives pour un établissement scolaire.

En pratique, le temps de travail des agents mis à disposition doit être autorisé dans la limite fixée par la législation et intégré au temps de travail hebdomadaire de l'agent.

Dans le cas où les activités sportives bénéficieraient, pour tout ou partie, d'un financement municipal, le coût de la mise à disposition sera déduit de la dotation allouée par la commune.

Débat :

Mme BAILLET-BARDEAU- *(Lecture de la délibération)*

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. EHLINGER.- Il s'agit d'un seul agent ? On n'a pas la convention. On ne sait pas quel est le point hebdomadaire que cela représente pour la commune.

Mme BAILLET-BARDEAU- C'est une délibération de principe.

Mme le Maire.- Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- autorise la mise à disposition de personnel au profit de l'école élémentaire Louis Pergaud,
- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**9 - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION ANNUELLE DE
FONCTIONNEMENT AU COMITÉ
SOCIAL DU PERSONNEL**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Matthieu EHLINGER
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Le Comité Social du Personnel de la Ville de Laxou rassemble environ 200 adhérents, actifs, élus ou retraités. L'association développe des activités concourant à entretenir la convivialité et le lien inter générationnel entre les agents, leurs enfants et les retraités. Elle organise, en conséquence, diverses activités, à savoir : l'arbre de Noël, des sorties et voyages, des soirées et journées amicales, le versement de primes pour les événements familiaux, des billetteries diverses, la souscription aux chèques vacances.

Au titre de l'année 2018, l'association poursuit son programme d'activités. Pour maintenir ces actions, elle sollicite une subvention de la Ville de Laxou qui complétera les ressources de l'association (les cotisations des membres, les dons, le produit des manifestations).

En plus de la mise à disposition de moyens matériels (bureau, matériel de bureau, photocopies, affranchissement...), la collectivité souhaite contribuer au financement des actions et prestations proposées par l'association.

Le 09 mars 2018, la commission municipale spécialisée "Politique Culturelle" a examiné la demande de subvention du Comité Social du Personnel et a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 28 500 €.

Débat :

M. PINON.- (*Lecture de la délibération*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ou des prises de parole ? (*Non*)

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve l'avis de la commission municipale spécialisée "Politique Culturelle",
- octroie une subvention annuelle d'un montant de 28 500 € au Comité social du Personnel de la Ville de Laxou,
- autorise Madame le Maire à signer la convention afférente.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**10 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS ANNUELLES DE
FONCTIONNEMENT AUX
CONSEILS DE PROXIMITÉ**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Matthieu EHLINGER
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Olivier ERNOULT

Exposé des motifs :

Les associations des conseils de proximité, instances participatives très impliquées sur le territoire dans l'émergence d'initiatives locales par leur contribution collective à la résolution de problèmes de proximité, sollicitent l'octroi d'une subvention pour assurer leurs frais de fonctionnement au cours de l'année 2018.

Les attentes des habitants et le souhait d'une réflexion élargie pour donner plus de sens à la participation des Laxoviennes et des Laxoviens à la vie de leur quartier, montrent qu'il convient de prendre en compte les requêtes émanant de tous les secteurs par l'intermédiaire de leur conseil de proximité respectifs.

Conformément à leurs demandes, afin de les soutenir dans leurs besoins logistiques pour l'année 2018, il est proposé d'attribuer une subvention de 200 € par conseil de proximité demandeur :

- Conseil de proximité Zola Sainte-Anne
- Conseil de proximité Champ-le-Bœuf.

Débat :

M. ERNOULT.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ?

M. BORE.- Je regrette la disparition du conseil de proximité Hardeval-Maréville-Provinces et pas seulement parce que j'ai eu l'honneur de siéger au sein de son bureau dès sa création mais surtout parce que ce conseil de proximité permettait à tout habitant du quartier concerné d'en faire partie. Au contraire, si j'ai bien compris, pour faire partie du conseil citoyen, il faut être élu avec un mode d'appartenance différent.

Mme le Maire.- Le conseil de proximité, si je peux me permettre, n'a pas disparu. Le souhait était de faire une instance efficace parce que ce conseil avait beaucoup de mal à fonctionner. Son président nous avait fait part des difficultés qu'il rencontrait. Comme le conseil citoyen rencontrait également des difficultés et que le territoire nous paraît pertinent, cette proposition a été faite. Si toutefois le conseil de proximité veut se reconstituer, qu'il se reconstitue, qu'il fonctionne en complément du conseil citoyen. Les missions étaient très compliquées à comprendre pour faire la différence entre les missions d'un conseil de proximité et les missions d'un conseil citoyen. Cela expliquait en partie les dysfonctionnements dans l'une et l'autre instance qui, quelquefois, se chevauchaient. On ne savait pas très bien qui faisait quoi.

Aucun problème si le conseil de proximité Hardeval veut se reconstituer, qu'il se reconstitue.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*)

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 200 € aux conseils de proximité Zola Sainte-Anne et Champ-le-Bœuf au titre de l'année 2018.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront inscrits au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**11 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS ANNUELLES DE
FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS A CARACTERE
SPORTIF**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Matthieu EHLINGER
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Guilaine GIRARD

Exposé des motifs :

Dans la continuité de ses engagements, la Municipalité a décidé de poursuivre son soutien actif en faveur des associations œuvrant en faveur du sport, par l'octroi de subventions.

Le 20 février 2018, la commission municipale spécialisée « Sport et vie associative » a examiné les demandes de subventions de fonctionnement annuelles déposées par les associations sportives.

Débat :

Mme GIRARD.- *(Lecture de la délibération)*

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ou des prises de parole ? *(Non)*

Je vous rappelle que les personnes faisant partie du conseil d'administration ne prennent pas part au vote

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les propositions émises par la commission municipale spécialisée et autorise le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront inscrits au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 élus ne prennent pas part au vote car ils sont membres d'une association :
Christophe GERARDOT et Pierre BAUMANN.

COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018



DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 29
- Procurations : 06
- Absents : 02

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**12 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT
AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT EN
FAVEUR DES ANCIENS
COMBATTANTS**

Procurations :

Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Matthieu EHLINGER
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Absents :

Olivier ERNOULT, Maurice HUGUIN

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Guilaine GIRARD

Exposé des motifs :

Dans la continuité de ses engagements, la Municipalité a décidé de poursuivre son soutien actif en direction des associations œuvrant en faveur des anciens combattants, par l'octroi de subventions.

Le 27 février 2018, la commission municipale spécialisée "Sport et vie associative" a examiné les demandes de subventions annuelles déposées par les associations œuvrant en faveur des anciens combattants.

Débat :

Mme GIRARD.- *(Lecture de la délibération)*

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ou des prises de parole ? *(Non)*

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les propositions émises par la commission municipale spécialisée et approuve le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront inscrits au budget 2018.

DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION
ACPG - CATM (Association des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie Tunisie Maroc)	500 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	250 €
HARKIS 54 - Soldats de la France	100 €
Souvenir Français - Comité de Laxou	1000 €
MONTANT TOTAL	1850 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 élus ne prennent pas part au vote car ils sont membres d'une association : Marc BORÉ et Serge VAUTRIN.



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 07

Etaients Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**13 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS ANNUELLES DE
FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS OEUVRANT EN
FAVEUR DE LA SANTÉ ET DU
HANDICAP**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Matthieu EHLINGER
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Anne-Marie ANTOINE

Exposé des motifs :

Dans la continuité de ses engagements, la Municipalité a décidé de poursuivre son soutien actif en direction des associations œuvrant en faveur de la santé et du handicap, par l'octroi de subventions.

Le 02 mars 2018, la commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale - Emploi - Santé" a examiné les demandes de subventions annuelles déposées par les associations œuvrant en faveur de la santé et du handicap.

Débat :

Mme ANTOINE. - (*Lecture de la délibération*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ou des prises de parole ? (*Non*)

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée et approuve le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront inscrits au budget 2018.

DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION
AEIM-Adapei 54 Adultes Enfants Inadaptés Mentaux – Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de Meurthe et Moselle	100 €
GIAA Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes	250 €
MONTANT TOTAL	350 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1 élu ne prend pas part au vote car il est membre d'une association :
Claudine BAILLET BARDEAU.



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07

Etaients Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**14 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS ANNUELLES DE
FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS A CARACTÈRE
SOCIAL OU EN FAVEUR DES
PERSONNES AGÉES.**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Matthieu EHLINGER
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Anne-Marie ANTOINE

Exposé des motifs :

Dans la continuité de ses engagements, la Municipalité a décidé de poursuivre son soutien actif en direction des associations œuvrant dans le secteur social et en faveur des personnes âgées, par l'octroi de subventions.

Le 02 mars 2018, la commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale - Emploi - Santé" a examiné les demandes de subventions annuelles de fonctionnement déposées par les associations œuvrant en faveur du social et des personnes âgées.

Débat :

Mme ANTOINE.- (*Lecture de la délibération*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ou des prises de parole ? (*Non*)

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les propositions émises par la commission municipale spécialisée et approuve le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2018.

DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION
ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ	
ARS (Accueil et Réinsertion Sociale)	900 €
BANQUE ALIMENTAIRE	400 €
CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes)	250 €
SECOURS CATHOLIQUE	4 300 €
AIDE A LA FAMILLE	
CSF (Confédération Syndicale des Familles)	600 €
Si l'on se parlait	1 000 €
SERVICE AUX PERSONNES AGÉES	
FOYER DE L'AMITIÉ	1 420 €
ARPAL	5 228 €
MONTANT TOTAL	14 098 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 élus ne prennent pas part au vote car ils sont membres d'une association :

Yves PINON et Claudine BAILLET BARDEAU.



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 30
- Procurations : 07
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**15 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS ANNUELLES DE
FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS A CARACTERE
CULTUREL**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Matthieu EHLINGER
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Absent :

Nathalie PARENT-HECKLER

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Samba FALL

Exposé des motifs :

Le secteur associatif culturel constitue un partenaire privilégié au sein de la commune par ses actions. Les associations accompagnent, diversifient et enrichissent le quotidien des citoyens laxoviens.

Fière de son tissu associatif, la Municipalité poursuit ses engagements en direction des associations œuvrant dans le domaine culturel par l'octroi de subventions.

Le 9 mars 2018, la commission municipale spécialisée "Politique culturelle" a examiné les demandes de subventions annuelles de fonctionnement déposées par les associations culturelles, et figurant dans le tableau en annexe.

Débat :

M. FALL.- *(Lecture de la délibération)*

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ou des prises de parole ? *(Non)*

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les propositions émises par la commission municipale spécialisée "Politique culturelle", et autorise le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau annexé au présent rapport.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront inscrits au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 élus ne prennent pas part au vote car ils sont membres d'une association :
Dominique LECA et Pierre BAUMANN.



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**16 - RELATIONS ENTRE LA VILLE
DE LAXOU ET L'ASSOCIATION
POUR LA PROMOTION ET
L'ENSEIGNEMENT DE LA
MUSIQUE (APEM).
ACTUALISATION DE LA
CONVENTION FINANCIERE**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Matthieu EHLINGER
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Absent :

Nathalie PARENT-HECKLER

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Samba FALL

Exposé des motifs :

L'Association pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique (APEM) favorise la pratique de la musique pour les Laxoviens. Elle participe au rayonnement culturel de la Commune et propose des activités liées au dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant en compensation de la subvention allouée.

Afin que l'association puisse mener à bien sa mission, la ville de Laxou lui attribue depuis plusieurs années des financements.

Ainsi, la commission municipale spécialisée "Politique culturelle", réunie le 9 mars 2018, a examiné la demande de subvention de l'APEM et propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 40 000 € (quarante mille euros).

A ce titre, et afin de respecter le décret du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la commission, propose de formaliser les relations entre la ville de Laxou et l'APEM, dans une convention financière.

La convention jointe en annexe a pour objectif de s'assurer de l'affectation des fonds publics et de préciser les rôles et obligations respectifs des signataires.

Débat :

M. FALL.- (*Lecture de la délibération*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ou des prises de parole ?

M. MAINARD.- A propos de cette très belle subvention parfaitement méritée au regard de l'activité de l'APEM, qui participe régulièrement aux événements de la ville, récemment des travaux ont été effectués sur la partie APEM. Le système de fermeture d'alarme était déficient, ce qui mettait en cause la sécurité des biens précieux et onéreux, et des personnes. Il y a eu plusieurs intrusions dans les lieux qui ont été sans conséquence. Le système d'alarme a été changé à hauteur de 1 000 €. Je voulais le signaler. Bien sûr, je profite de cette intervention pour remercier en votre nom le président de l'APEM, l'équipe dirigeante, les enseignants de renforcer l'éducation et l'apprentissage de la musique car, comme le disait Miguel de CERVANTES : «Là où est la musique, il n'y a pas de place pour le mal ».

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ou des prises de parole ? (*Non*) Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe,
- autorise le versement d'une subvention d'un montant de 40 000 € (quarante mille euros) à l'APEM pour l'année 2018.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront inscrits au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1 élu ne prend pas part au vote car il est membre d'une association :
Pierre CANTUS.



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 30
- Procurations : 07
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**17 - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION ANNUELLE DE
FONCTIONNEMENT A
L'ASSOCIATION DU COMITE DE
JUMELAGE DE LAXOU (ACJL)**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Matthieu EHLINGER
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Absent :

Naïma BOUGUERIOUNE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Samba FALL

Exposé des motifs :

La ville de Laxou est jumelée avec une ville allemande, Heubach, et une ville malienne, Anderamboukane.

Concrétisé en 1963, le jumelage avec Heubach a permis aux deux communes de tisser des liens solides tout au long de ces cinquante dernières années.

Les deux villes ont reçu en 1976 la plus haute distinction européenne « le drapeau de l'Europe », accordée par le Conseil de l'Europe aux communes qui mènent des actions allant dans le sens de l'union et de la compréhension entre les peuples d'Europe et qui agissent pour propager l'idéal d'unité européenne.

Anderamboukane et Laxou sont jumelées depuis 1999. Ce jumelage, à but en grande partie humanitaire, a permis de monter de nombreux dossiers en faveur de la commune malienne : création d'un dispensaire médical mobile, d'une bibliothèque, d'une banque de céréales et de semences, construction de puits et de conduites pour l'acheminement d'eau potable, ...

En 2008, un serment tripartite a été signé par les maires d'Anderamboukane, Laxou et Heubach, affirmant la volonté de développer entre les communes de cordiales relations, dans un esprit de solidarité.

Depuis la création des jumelages, la ville de Laxou œuvre en étroite collaboration avec l'Association du Comité de Jumelage de Laxou (ACJL), laquelle est chargée d'entretenir et de développer les relations entre les trois communes.

Le 9 mars 2018, la commission municipale spécialisée « Politique Culturelle » a examiné la demande de subvention de l'ACJL et propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3 000 € (trois mille euros).

Débat :

M. FALL.- (*Lecture de la délibération*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ou des prises de parole ?

M. GARCIA.- Des élections présidentielles arrivent au Mali l'été prochain. La situation n'est pas encore stabilisée. Espérons que tout se passe bien pour nos ressortissants. C'est une situation complexe.

Mme le Maire.- D'où l'importance de conserver des liens précieux. Y a-t-il d'autres remarques ?
(*Non*) Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée « Politique Culturelle »,
- autorise le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3 000 € (trois mille euros) à l'ACJL pour l'année 2018.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront inscrits au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 élus ne prennent pas part au vote car ils sont membres d'une association :
Christophe GERARDOT et Pierre BAUMANN.



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaients Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**18 - PARTICIPATION A L'APPEL A
PROJET "VIEILLIR ACTEUR ET
CITOYEN DE SON TERRITOIRE"
DE LA FONDATION DE FRANCE**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Matthieu EHLINGER
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Anne-Marie ANTOINE

Exposé des motifs :

La lutte contre l'isolement des personnes âgées est une priorité pour la municipalité. A ce titre, elle souhaite lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Pour cela, la ville souhaite participer au programme « Vieillir acteur et citoyen de son territoire » de la Fondation de France, qui soutient des projets permettant de dynamiser et pérenniser les liens sociaux des personnes âgées avec l'ensemble de la communauté et d'améliorer leur participation à des actions citoyennes à l'échelle locale, tout en valorisant leurs compétences.

Dans le cadre de cet appel à projets, la commune, accompagnée par la société Servea, souhaite développer des ateliers "Relaxologie", et "gym douce".

Les ateliers débuteraient en octobre 2018 pour une durée de 13 mois.

Pour cela, il convient de solliciter auprès de la Fondation de France une demande de subvention pour un montant de 7 920 €.

Débat :

Mme ANTOINE.- (*Lecture de la délibération*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ou des prises de parole ?

Mme EPHRITIKHINE.- Je n'arrive pas à savoir qui est cette société Servea et pourtant la question de tout ce qui est l'accompagnement des personnes âgées dans la dynamique du maintien des liens sociaux est une de mes parties professionnelles.

J'aurais voulu savoir aussi quel était le montant de ces prestations puisque vous évoquez un montant de subvention à hauteur de 7 920 € mais on ne sait pas si c'est la totalité ou pas de la subvention.

Qu'est-ce que cette société Servea ? Quelles sont ces activités ?

Mme ANTOINE.- En fait, la société Servea s'occupe principalement de bien-être en faveur des personnes âgées. Elle ne travaille pas gratuitement, elle travaille en association avec la Fondation de France.

La Fondation de France, parmi toutes les missions qu'elle exerce, s'occupe précisément entre autres des personnes âgées, des séniors, des personnes qui vivent dans l'isolement. A ce titre, la ville de Laxou a souhaité demander une subvention à la Fondation de France pour permettre d'organiser des séances de gymnastique douce, des séances de relaxation en faveur des séniors. Le montant de la dépense est estimé à la somme de 7 920 €. C'est pourquoi nous demandons une subvention à hauteur de ce montant.

Mme EPHRITIKHINE.- Cela ne me dit pas qui est Servea.

Mme ANTOINE.- Je ne connais pas la société Servea plus que cela. Elle dispense actuellement des séances de sophrologie aux séniors, de relaxation.

Elle est partenaire de la Fondation de France.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*)

Je vais compléter en disant que c'est suite à l'expérimentation réussie de ces ateliers qui existent en lien avec la Fondation de France. C'est grâce au travail des services et des ateliers qui sont pratiqués aujourd'hui. On sollicite la Fondation de France sur ce partenariat.

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à déposer un projet,
- sollicite une subvention auprès de la Fondation de France et d'autres partenaires éventuels,
- autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à cette demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**19 - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE
TERRITORIAL - VALORISATION
DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE
D'ÉNERGIE**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Matthieu EHLINGER
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Pierre CANTUS

Exposé des motifs :

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) mis en place par la loi sur l'énergie est un outil de sensibilisation à la maîtrise des consommations énergétiques en limitant les dépenses publiques. Conscient de l'efficacité de cet outil, le Grand Nancy a développé un dispositif exemplaire et unique en France de mutualisation et de valorisation des CEE en faveur de l'ensemble des acteurs qui le composent : communes, particuliers, bailleurs sociaux, entreprises, établissements de santé et d'enseignement...

Dans le cadre de son **Plan Climat Air Energie Territorial**, la commune s'est engagée à réduire sa consommation d'énergie et à lutter contre le réchauffement climatique. C'est pourquoi la commune est partenaire de la Métropole du Grand Nancy, depuis le départ de cette initiative.

Ainsi, la valorisation financière des CEE se faisait par l'intermédiaire d'une convention passée avec la Métropole du Grand Nancy et s'est terminée le 31 décembre 2017, à savoir à la fin de la période transitoire de la troisième période nationale du dispositif des CEE.

Bilan territorial

Depuis la signature de la première convention de partenariat avec le Grand Nancy, la commune de LAXOU a déposé 86 dossiers pour 26 GWhCumAc valorisés, 83 000 € d'aides distribuées, évité 290 t de CO₂, 245 kg de NO_x et 90 kg de particules par an, économisé 1,5 GWh par an.

Au global, sur le territoire de la Métropole, ce sont, 450 GWhCumAc valorisés, 6 000 t de CO₂, 5 t de NO_x et 4 t de particules évitées par an, 30 GWh économisés par an, 1,5 M € d'aide distribués.

Afin de poursuivre ses efforts menés depuis 2012, la commune souhaite maintenir son partenariat avec la Métropole du Grand Nancy en participant à la quatrième période du dispositif des CEE qui court du 01/01/2018 au 31/12/2020 avec une valorisation de 3,3 € HT/MWhCumAc.

La commission municipale spécialisée "Urbanisme, Environnement, Travaux et Maîtrise de l'énergie", réunie le 06 février 2018, a émis un avis favorable à ce projet.

Débat :

M. CANTUS.- (*Lecture de la délibération*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? (*Non*)

Je voudrais en profiter pour saluer le travail de la Métropole sur ce dossier parce que sans elle il nous serait impossible de valoriser ce dossier à hauteur de ce qui est présenté ou peut-être pas du tout.

C'est vraiment la mutualisation qui nous permet de valoriser le CEE dans le cadre de nos travaux.

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- reconduit la valorisation des CEE par la Métropole du Grand Nancy pour la quatrième période nationale des CEE,
- approuve le modèle de convention ci-joint encadrant la démarche de valorisation financière des CEE pour les travaux réalisés sur notre patrimoine communal avec EDF,
- autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**20 - CREATION DE L'ASSOCIATION
SYNERGIE PLANTES INVASIVES
GRAND EST (SPIGEST)**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Matthieu EHLINGER
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Pierre CANTUS

Exposé des motifs :

Depuis 2011, des actions écologiques sont expérimentées par les services de la commune concernant la lutte contre le développement des plantes invasives implantées sur le territoire de Laxou. Ces actions concernent en particulier la renouée du Japon et elles sont conduites sur 3 sites en partenariat avec l'association FLORAINE et des étudiants de l'ENSAIA (École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires). Ce travail est difficile et d'autres acteurs sont concernés et mobilisés sur la problématique des plantes invasives.

En partenariat avec la Commune, des échanges réguliers ont lieu avec plusieurs acteurs pour développer les connaissances techniques et scientifiques, échanger sur les méthodes utilisées et les résultats obtenus. Ces acteurs impliqués sont : les Communes de Laxou et de Vandoeuvre, l'association Floraine, l'ENSAIA, Norematt et l'association des Amis de la Chèvre de Lorraine.

D'un commun accord, ces différents organismes souhaitent créer une association ayant pour nom "Synergie Plantes Invasives Grand Est", l'objet de cette association sera :

- d'organiser et de fédérer les organismes, associations, entreprises ou personnes physiques et morales qui, chacun dans leur domaine, sont concernés par la problématique des plantes invasives,
- d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques et techniques concernant ces plantes et leurs stratégies d'invasion,
- de recenser et de cartographier leurs aires d'implantation,
- de développer des modes de lutte efficaces afin de limiter l'aire d'implantation de ces plantes et qui soient respectueuses de l'environnement, économiquement soutenables et socialement acceptables,
- de sensibiliser et de diffuser les résultats de ses travaux expérimentaux auprès de diverses communautés (acteurs publics et privés, particuliers...).

La commission municipale spécialisée "Urbanisme, Environnement, Travaux et Maîtrise de l'énergie" réunie le lundi 12 mars 2018 a émis un avis favorable.

Débat :

M. CANTUS.- (*Lecture de la délibération*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ou des prises de parole ?

M. MAINARD.- Je vois que l'ENSAIA est membre fondateur d'Univ-Lorraine, ce ne serait pas plutôt l'Univ-Lorraine.

Mme le Maire.- Si, mais ils ont eu l'autorisation de signer en propre. C'est bien l'Université de Lorraine qui est derrière.

Il semblerait que le Président est difficilement disponible, ils ont réussi à faire passer l'ENSAIA avec l'autorisation de l'Université de Lorraine.

Je voudrais faire un petit commentaire sur cette délibération. Je regrette que la presse ait quitté la salle parce que c'est sans doute moins croustillant que la délibération sur les rythmes scolaires, et pourtant c'est une délibération très intéressante puisque la commune sera membre fondateur d'une association importante. Je vous rappelle que l'expérimentation sur les plantes invasives et en particulier la renouée du Japon a cours dans notre commune depuis 2005/2006. Elle a démarré par une collaboration simple mais bicéphale entre la ville et Floraine, qu'elle portait d'abord sur un état des lieux. Très vite, les enseignants chercheurs de l'ENSAIA se sont intéressés à nos projets et nous ont rejoints. Ils nous ont permis d'avoir une action sur le terrain qui soit validée scientifiquement dans leur laboratoire et par des étudiants en master avec les enseignants chercheurs.

Puis sont venus nous rejoindre les amis de la Chèvre de Lorraine. Depuis trois ans, nous avons des chèvres de Lorraine qui pâturent les renouées invasives sur le site Sadoul. Je salue le travail de nos services, de nos agents du service environnement parce que, dans cette aventure, ils doivent respecter des protocoles scientifiques. Ils apprennent aussi beaucoup sur le terrain au contact des associations. C'est un partenariat gagnant-gagnant qui montre qu'une collectivité peut être innovante en s'associant avec des partenaires.

L'aventure s'est poursuivie avec l'arrivée de Noremata qui est une entreprise qui fabrique du matériel d'entretien des espaces notamment des bordures de routes. Ils sont très intéressés par les études qui sont faites à Laxou et ils interviennent avec du matériel expérimental sur nos sites pour tester leur matériel pour pouvoir ensuite le modifier et répondre aux vœux des gestionnaires à ce traitement des plantes invasives qui nécessitent vraiment une technique particulière. Pour ne pas les disséminer, il faut d'abord bien les récolter.

Le dernier partenaire qui s'est joint à nous c'est la ville de Vandœuvre puisqu'elle aussi à son tour depuis deux ans possède des terrains expérimentaux sur son territoire. Tous ensemble, nous agissons contre les plantes invasives.

Je vous rappelle que SPIGEST avant d'être constituée a organisé deux colloques qui ont eu un retentissement national, un en 2017 et un qui avait eu lieu en 2015. Le dernier en 2017 a rassemblé plus de 80 personnes de la France entière. Nous avons des gens qui sont venus de Toulouse et Bordeaux qui sont dans la même problématique que nous, c'est-à-dire que ce sont des gestionnaires de terrains publics ou de terrains parapublics. Des gens de la S.N.C.F., de voies navigables de France sont venus à notre rencontre regarder ce que l'on faisait, comment on le faisait, surtout apprendre de nos échecs et apprendre aussi de nos succès puisque, sur un terrain que nous expérimentons, nous avons des résultats très concluants sur la lutte contre la renouée du Japon, et validés scientifiquement, ce qui est vraiment très innovant.

Je vous propose de mettre cette délibération au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- représente la Ville de Laxou à l'assemblée générale constitutive de l'association SPIGEST,
- accepte le statut de membre fondateur de cette association, les autres membres fondateurs sont la commune de Vandœuvre, l'association FLORAINE, l'ENSAIA, Noremata et l'association des Amis de la Chèvre de Lorraine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 mars 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**21 - ATTRIBUTION DE PRIMES
POUR LE RAVALEMENT DE
FAÇADES**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Samba FALL
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurence WIESER
Claude HINZELIN ayant donné procuration à Marc BORÉ
Isabelle TAGHITE ayant donné procuration à Dominique LECA
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Matthieu EHLINGER
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Anne-Marie ANTOINE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Pierre CANTUS

Exposé des motifs :

La politique menée pour l'amélioration du cadre de vie à l'intérieur du périmètre d'octroi des primes amène à soumettre à l'appréciation du Conseil Municipal l'attribution de primes municipales pour la réfection d'immeubles appartenant :

A **Madame Élisabeth MORANT** pour un immeuble sis 45, Rue Raymond Poincaré

-	Prime Art Déco	
-	Montant des travaux subventionnables	5 464,08 €
-	Montant de la prime (15% du montant des travaux)	<u>819,61 €</u>

A **Monsieur Pierre VALLOIS** pour un immeuble sis 1, Rue Bel Air

-	Travaux Moyens	9,91 €/m ²
-	Surface concernée	68 m ²
-	Montant de la prime	<u>673,88 €</u>

Les travaux ont été effectués sous le contrôle du technicien de la ville qui a dressé le certificat nécessaire au règlement des primes. Les factures acquittées ont été jointes aux dossiers. Il est précisé que les montants ont été établis selon la grille des tarifs en vigueur à la date de la demande.

La commission municipale spécialisée « Urbanisme, Environnement, travaux et maîtrise de l'énergie » réunie le mardi 6 février 2018 a émis un avis favorable à l'attribution de ces primes.

Débat :

M. CANTUS.- (*Lecture de la délibération*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ou des prises de parole ? (*Non*)

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à effectuer le versement des primes suivantes :

-	819,61 € à Madame Élisabeth MORANT
-	673,88 € à Monsieur Pierre VALLOIS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ